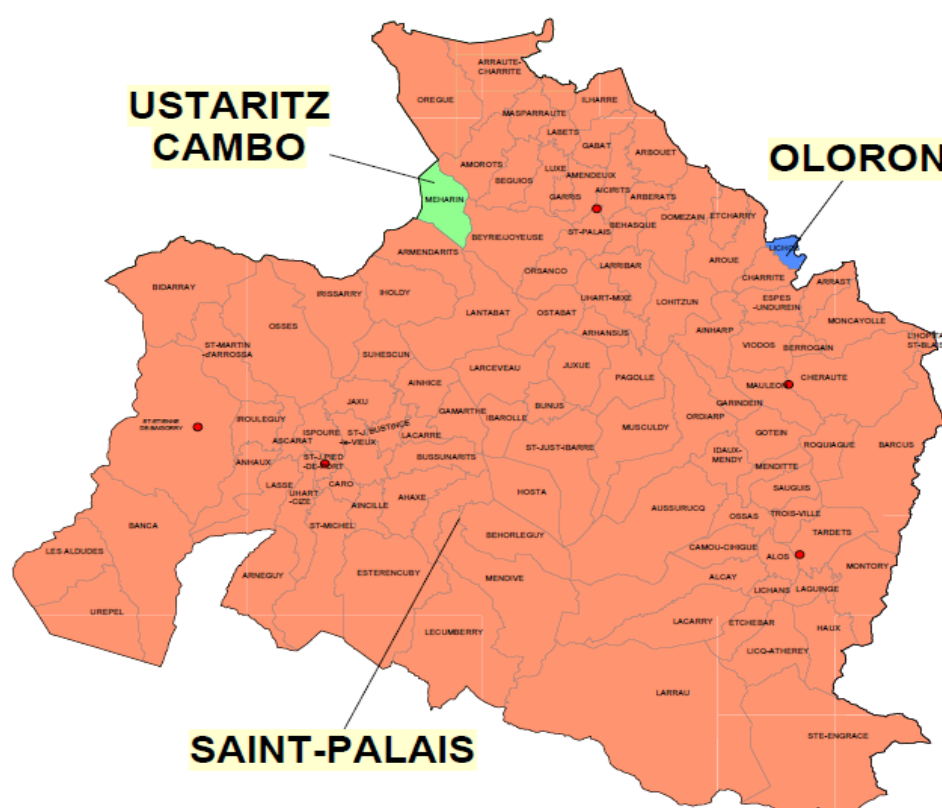


REPERTOIRE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITE ET DE PREVENTION DES RUPTURES SCOLAIRES

ZONE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE DE NIVE ET SAISON



LEGENDE
● Collèges publics

82981 Pays - 820 CAMT08
Reproduction interdite
Carte sociale 1er degré - 2015



Edition 2017

Cette Zone d'Animation Pédagogique comprend les établissements suivants :

COLLEGES	LYCEES
Collège Jean Pujo St Etienne de Baïgorry Collège La Citadelle St Jean Pied de Port Collège d'Amikuze St Palais Collège Argia Mauléon Collège P.Jauréguy Tardets	Lycée du Pays de Soule Chéraute Lycée de Navarre St Jean Pied de Port LP Champo Mauléon

SOMMAIRE

<u>POURQUOI CE REPERTOIRE ?</u>	2
<u>SOCIAL</u>	12
<u>ÉDUCATION</u>	23
<u>SANTE</u>	34
<u>DIVERSITE CULTURELLE</u>	41

Pourquoi ce répertoire ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire, il a été décidé par l'Inspecteur d'Académie, les directeurs des Caisses d'Allocations Familiales et le Département la mise en coordination, sur le plan local, des différents acteurs et dispositifs **d'accompagnement parental et aux jeunes auxquels les familles peuvent avoir recours** dans le domaine plus général de la prévention des ruptures scolaires.

Il a paru important de **travailler sur les potentialités** du jeune à l'école **et d'accompagner les parents dans l'aide à l'enfant** en lien avec les différents dispositifs, internes et externes à l'Education nationale

La mise en réseau et le croisement des regards sont un atout au service de l'élève et de sa famille.

La première étape s'est traduite par la création de ce répertoire des dispositifs Education nationale, enrichi des associations et structures qui concourent à l'accompagnement du jeune et sa famille.

Cet outil est à destination de l'ensemble des personnels des établissements scolaires du premier et second degré et plus précisément des cellules de veille et de prévention des ruptures scolaires des établissements du département des Pyrénées-Atlantiques ainsi que leurs partenaires, et les familles.

Ces lieux et ces personnes constituent des ressources, et non des réponses toutes faites : la démarche consistera toujours à travailler ensemble, autour des problématiques, pour chercher des parcours et des réponses personnalisées.

Ses objectifs :

- Permettre une meilleure connaissance et utilisation des différents dispositifs internes et externes à l'Éducation Nationale.
- S'appuyer sur ce répertoire pour orienter et/ou accompagner les jeunes et leurs parents vers des structures adaptées à leurs besoins.

Les offres de service et les différents dispositifs d'accompagnement à la parentalité et aux jeunes sont répertoriés selon deux niveaux, interne et externe aux établissements scolaires, et suivant quatre thématiques : sociale, éducation, santé, diversité culturelle.

L'étape suivante consistera à diffuser cet outil aux travers de rencontres avec les différents partenaires concernés.

Ce répertoire est accessible sur les sites suivants :

<http://www.caf.fr>

Caf Béarn et Soule : <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-bearn-et-soule>

Caf du Pays basque et Seignanx : <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-pays-basque-et-du-seignanx>

<http://www.ac-bordeaux.fr/ia64/>

<http://www.le64.fr>

Social

Amélioration des conditions de vie au sein de la famille, des relations intra et extra-familiales, par diffusion d'informations, accès aux droits et/ou accompagnement des familles.

Education

Information et sensibilisation des parents au sujet de l'éducation des enfants et de leur rôle de parent. Accompagnement, aide et soutien aux parents dans les questionnements ou difficultés éducatives qu'ils rencontrent avec leur enfant.

Santé

Promotion et sensibilisation à la santé ; aide, soutien et accompagnement des parents.

Diversité culturelle

Activités familiales ayant pour but de favoriser l'accès à la culture et de valoriser les liens familiaux. Insertion des familles étrangères.

Groupe de prévention du décrochage scolaire

Le groupe de prévention du décrochage scolaire est mis en place sous la responsabilité du chef d'établissement afin d'éviter toute sortie en cours de scolarité sans qu'un relais n'ait été pris.

Il vise à repérer les risques de rupture scolaire, à analyser collectivement les problématiques des élèves, à émettre des propositions d'actions dans les champs pédagogiques, éducatif, social, médical, voire d'orientation et d'insertion.

Il est composé d'un personnel de direction, du référent décrochage, du CPE, infirmier, médecin, du COP, de l'assistant social et de d'enseignants.

Le service social en faveur des élèves 64

Prévenir et traiter l'absentéisme et la déscolarisation, faciliter le lien familles-écoles font partie d'un des trois axes prioritaires définis au niveau départemental dans le cadre de la circulaire de mission 91/248 du 11/09/91.

Conseillère technique responsable départementale :	05 59 82 22 23 daniele.malbet@ac-bordeaux.fr
Danièle Malbet	

Conseillère technique chargée du volet social de la prévention des ruptures scolaires :	05 59 82 22 06 francoise.moureu@ac-bordeaux.fr
Françoise Moureu	

Le service médical en faveur des élèves

Dans le cadre de ses missions (circulaire du 25-01-2001) le médecin scolaire agit en appui des équipes éducatives. Les absences pour raison de santé relèvent plus particulièrement de son champ de compétences.

Conseillère technique responsable	05 59 82 22 23
-----------------------------------	----------------

départementale :

marie-pierre.bellegarde@ac-bordeaux.fr

Marie-Pierre Bellegarde

Le pôle infirmier en faveur des élèves

Dans le cadre de sa mission éducative complémentaire à sa mission de soin, l'infirmière participe à la prévention de la rupture scolaire en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative.

Conseillère technique départementale :

05 59 82 22 06

Virginie Pages

virginie.pages@ac-bordeaux.fr

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

La MLDS a un double objectif :

- Préparer l'accès à la qualification des jeunes de plus de 16 ans sortis du système éducatif sans qualification depuis moins d'une année.
- Prévenir les risques d'abandon de scolarité.

Coordonnatrice Départementale

05 59 82 22 00

Hakima Bouarfa

hakima.bouarfa@ac-bordeaux.fr

École ouverte

Grâce à l'opération École ouverte des enfants et des jeunes qui vivent dans des zones urbaines ou rurales défavorisées et qui ne peuvent partir en vacances participent à des activités variées et éducatives organisées dans des collèges et des lycées volontaires.

Association pour le soutien de l'Enseignement aux Enfants Malades agréée Education Nationale (AEEM)

Tout élève, malade ou accidenté avec une immobilisation supérieure à 15 jours peut bénéficier d'une assistance pédagogique à domicile en liaison avec le chef d'établissement ou le professeur principal de sa classe.

AEEM Béarn	Présidente : Anne-Marie Lesaint	70 boulevard Jean Sarrailh 64000 Pau	05 59 40 14 49
AEEM Pays Basque		École des Arènes Rue Manigne Saoube le Bile 64100 Bayonne	05 59 59 84 90

Accompagnement éducatif

Cet accompagnement après la fin des cours, s'adresse aux élèves scolarisés dans les collèges classés en réseau d'éducation prioritaire : collège Jeanne d'Albret à Pau.

Dispositif Relais

Internat relais

- L'internat relais à recrutement académique, a ouvert ses portes en septembre 2011 au LP Ste Bernadette à Audaux. Il accueille, en internat, une dizaine d'élèves âgés de 13 à 15 ans qui ont fait l'objet de multiples exclusions ou qui se trouvaient en situation d'absentéisme ou de décrochage scolaire.
- Une scolarisation aménagée leur est proposée pour les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle.

Classes relais

Deux classes relais sur le département sont implantées au :

- Collège Marguerite de Navarre à Pau.
- Collège Marracq à Bayonne.

Ces ateliers accueillent des élèves en situation de décrochage scolaire, d'absentéisme consécutif à un rejet de l'institution scolaire et (ou) manifestant une instabilité comportementale, voire une attitude susceptible de justifier une procédure disciplinaire. Les élèves de 3^{ème} prépa pro ou relevant de l'enseignement spécialisé ne peuvent être admis dans ce dispositif.

Le Département

La Direction générale adjointe de la Solidarité départementale met en œuvre les missions sociales du Département. Le service public départemental d'action sociale a pour mission générale, d'aider et accompagner les personnes en difficulté sociale, éducative et financière, dans le cadre de cette politique publique.

La Direction Enfance Famille Santé publique pilote les actions de prévention et de protection de l'Enfance avec notamment la Cellule départementale enfance en danger (CDED) pour les informations préoccupantes, mais aussi le suivi et la prise en charge des enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance. Le Pôle Prévention coordonne les actions de prévention tant individuelles que conduites par les associations conventionnées avec le Département.

Responsable CDED : Maryvonne de Ravignan 05 59 11 42 42
maryvonne.de-ravignan@le64.fr

Pôle Prévention : Françoise Rossi 05 59 11 45 08
francoise.rossi@le64.fr

Les Caisses d'Allocations Familiales

Dans le cadre d'un accompagnement social, les Caisses d'Allocations Familiales ont pour mission d'aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale par le soutien à la fonction parentale et l'accès aux droits.

De plus, elles copilotent les dispositifs départementaux suivants :

Le Réseau Appui Parent (RAP)

Le Réseau Appui Parent a pour objectif d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif, de valoriser leurs compétences parentales et de développer des actions d'accompagnement à la parentalité. Il a aussi pour mission la mise en réseau des institutions et des professionnels œuvrant dans ce domaine sur chaque territoire du département.

Sur le Béarn et Soule, Chargée de Mission 05 59 98 55 26 / 06 03 07 51 20
RAP : roselyne.janvier@cafpaucnafmail.fr
Roselyne Janvier

Sur le Pays-Basque, Conseillère Technique 05 59 46 78 94
Parentalité : isabelle.gachassin@cafbayonne.cnafmail.fr
Isabelle Gachassin

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

C'est un accompagnement proposé aux enfants et aux jeunes en dehors des temps scolaires dans le cadre d'ateliers éducatifs, culturels et/ou d'aide aux devoirs, menés en partenariat avec les établissements scolaires et en lien avec les familles. Cet accompagnement est assuré par des professionnels ou bénévoles formés et vise à :

- favoriser la régularité et l'organisation du travail scolaire,
- encourager le goût de la culture, l'envie d'apprendre, le plaisir de découvrir et renforcer la confiance des enfants et des jeunes,
- prévenir les ruptures scolaires en améliorant les relations école-parent-enfant.

Coordinatrice CLAS : 05 59 02 30 46
Sophie Dessinet sophie.dessinet@centres-sociaux.fr

La médiation familiale

La Médiation Familiale est un temps d'écoute, d'échanges qui permet aux personnes en situation de conflit familial (en raison d'une séparation ou d'un divorce, d'une rupture de liens entre grands-parents et petits-enfants ou entre parents et jeune adulte, en raison d'une succession conflictuelle) de rencontrer un médiateur familial.

A travers l'organisation d'entretiens confidentiels, ce professionnel qualifié va accompagner les personnes pour permettre le rétablissement d'un dialogue constructif au sein de la famille afin qu'elles trouvent des solutions concrètes à leur conflit, pouvant se formaliser par des accords.

Sur le Béarn et Soule : Aurore Lorenzi 05 59 98 55 98
aurore.lorenzi@cafpau.cnafmail.fr

Sur le Pays-Basque : Isabelle Gachassin 05 59 46 78 94
isabelle.gachassin@cafbayonne.cnafmail.fr

Le Point Info Famille

Le Point info Famille accueille, informe et oriente toutes les familles vers les structures les plus à même d'apporter une réponse à leurs questions, dans tous les domaines, de la grossesse à la fin de vie.

Sur le Béarn et Soule : Martine Ugarte 05 59 98 55 53
martine.ugarte@cafpau.cnafmail.fr

Sur le Pays-Basque : Isabelle Gachassin 05 59 46 78 93 –
isabelle.gachassin@cafbayonne.cnafmail.fr

Les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP)

Le LAEP est un lieu d'accompagnement à la parentalité en présence d'accueillant(e)s qui propose un espace collectif de rencontre et d'échanges entre enfants jusqu'à 6 ans, et parents ou substituts parentaux.

Il permet d'aborder les notions de lien, de relation et de séparation symbolique, en aidant l'enfant à s'éloigner en toute sécurité pour explorer et revenir quand il en a besoin.

C'est un lieu de lien social, paisible et convivial où chacun a sa place et où la compétence de tous est reconnue.

Sur le Béarn et Soule, Chargée de Mission 05 59 98 55 26 / 06 03 07 51 20 -
RAP : roselyne.janvier@cafpau.cnafmail.fr

Roselyne Janvier

Sur le Pays Basque, Conseillère Technique 05 59 46 78 94 –
Parentalité : Isabelle Gachassin isabelle.gachassin@cafbayonne.cnafmail.fr

Les Espaces Rencontre

Dans la grande majorité des cas, les orientations des familles vers les espaces de rencontre émanent des Juges aux Affaires Familiales et des Cours d'Appel.

Un espace de rencontre, pour le maintien des relations enfants-parents,

- Est un lieu d'accès au droit : des enfants et leur père, leur mère, leurs grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite viennent s'y rencontrer.
- Est un lieu tiers et autonome qui s'adresse à toute situation où l'exercice d'un droit de visite, les relations et les rencontres enfant-parent sont interrompus, difficiles ou trop conflictuels.

Il a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas lorsqu'il n'existe pas d'autre solution. Il permet à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.

Les espaces de rencontre jouent un rôle capital à deux niveaux : celui de l'enfant en termes de prévention et celui du parent en termes de soutien à la parentalité

Le Programme de Réussite Educative - PRE

Le Programme de Réussite Éducative se propose de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement.

Sur Pau, Chargée de Mission, Coordinatrice PRE : Cécile Morichon	05 59 02 00 24 cmorichon@gipdsu-aggloupau.fr
---	---

Sur Bayonne, Coordinatrice PRE : Isabelle Dufau	05 59 50 50 82 i.dufau@bayonne.fr
--	--------------------------------------

Direction Education et Vie Sociale de la Ville
de Bayonne

Le contrat éducatif local

Le CEL permet un meilleur accès des jeunes de 11 à 17 ans à des activités sportives et socio-éducatives (éducation à l'environnement, à la citoyenneté, à la santé, à l'image, aux arts...) hors du temps scolaire.

DDCS Jeunesse et sport	Personne référente : Philippe Etcheverria	Rue de l'Enfant Jesus 64000 Pau	05 59 27 27 56 philippe.etccheverria@jeunesse-sports.gouv.fr
------------------------	---	------------------------------------	---

La Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine

Le service social de la Mutualité Sociale Agricole intervient auprès des familles ayant une activité salariée ou non salariée dans le domaine agricole. Il a pour mission de les soutenir dans les difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans plusieurs domaines de la vie : vie familiale, budget, insertion sociale, santé, vie professionnelle, habitat. L'accompagnement social a pour finalité de permettre aux familles d'entrer dans un processus de changement à partir de la prise de conscience de leurs difficultés et de leurs potentiels en vue de retrouver une autonomie. La MSA participe également au dispositif partenarial de soutien à la parentalité.

Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine	Personne référente : Christine Bonnemaizon	Place Marguerite Laborde 64017 Pau Cedex 09	05 59 80 72 89 06 84 06 41 51 christine.bonnemaizon@sudaquitaine.msa.fr
--	--	---	---

Social



Ces données sont actualisées sur le site mon-enfant.fr rubrique Près de chez vous.

Assistant Social du Service social en faveur des élèves

Placé(e) sous la responsabilité de la Conseillère Technique Départementale, l'assistant(e) social(e) exerce une fonction de médiation entre l'école, le jeune, sa famille et les services extérieurs. C'est le seul acteur de la communauté scolaire qui peut se rendre au domicile des familles. Il peut rencontrer des élèves sans autorisation préalable de leurs parents car il intervient dans le champ de la prévention.

Collège Argia Mauléon

Sandra Bachacou

sandra.bachacou@ac-
bordeaux.fr

LP Champo Mauléon,
collège La Citadelle

St Jean Pied de Port, collège
Amikuze St Palais

Service Intendance avec les fonds sociaux

Dans chaque établissement du second degré (collèges et lycées).

Maison de la Solidarité Départementale – MSD (Annexe 6)

Le service public départemental d'action sociale a pour mission générale, d'aider les personnes en difficultés sociales, éducatives et financières. Les MSD interviennent dans le cadre de la prévention, de la protection de l'enfance et du soutien aux familles.

Chaque individu, selon son lieu d'habitation, est rattaché à une MSD.

Maison de la Solidarité Départementale de St Palais	Responsable : Céline Jauriberry Adjointe : Evelyne Ihigo	Centre multi-services Bd de la Madelein 64120 St Palais	05 59 65 92 12
Maison de la Solidarité Départementale de St St Palais - antenne Mauléon	Responsable : Céline Jauriberry Adjointe : Evelyne Ihigo	8 av de Tréville 64130 Mauléon	05 59 28 05 19
Maison de la Solidarité Départementale de St Palais - antenne de St Jean Pied de Port	Responsable : Céline Jauriberry Ajointe : Evelyne Ihigo	9 place du Trinquet 64220 St Jean Pied de Port	05 59 37 90 10
Maison de la solidarité Départementale d'Ustaritz-Cambo	Responsable : Isabelle Boyer Adjointe : Murielle Lagayette	« La Guadeloupe » Rue Hiribehere 64480 Ustaritz	05 59 70 51 51

Caisse Allocations Familiales Béarn et Soule - Pays basque

Les travailleurs sociaux accompagnent des familles dans l'accès à leurs droits et dans les démarches quand elles sont confrontées à des événements ou difficultés fragilisant la vie familiale : grossesses isolées, séparations, décès d'un parent ou d'un enfant, dans le domaine

du logement (impayés, litiges, indécence, questions juridiques, à l'exception de la recherche de logement).

Cet accompagnement peut prendre la forme d'entretiens individuels sur rendez-vous à la CAF ou au domicile des familles.

Accompagnement des familles	Aude Sarrat	5 rue Louis Barthou 64000 Pau	05 59 98 56 25 aude.sarrat@cafpaucna fmail.fr
Secrétariat Pôle Accompagnement des Familles	Dominique Oxandaboure	10 av Foch 64100 Bayonne	05 59 46 78 97 service.social@cafbayonne.cnafmail.fr

Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine

Les Assistantes Sociales accompagnent les familles dans l'accès aux droits et lors de la survenue d'événements familiaux ou autres: ruptures conjugales, conflits familiaux, ruptures professionnelles, maladie, handicap, ayant des répercussions dans leur vie quotidienne, familiale et sociale.

Les Assistantes Sociales proposent des entretiens individuels lors de visites à domicile ou de rendez-vous en agences ou dans des lieux d'accueil décentralisés.

MSA Sud Aquitaine	Responsable secteur Travailleurs Sociaux : Christine Bonnemaizon	1 place Marguerite Laborde 64000 Pau	06 84 06 36 68 ouaziz.michelle@sudaquitaine.msa.fr
-------------------	--	---	---

Agence de St Palais	Responsable secteur Travailleurs Sociaux : Christine Bonnemaizon	Numéro partenaire : 05 59 90 17 37	
---------------------	--	------------------------------------	--

Centres sociaux (Annexe 12)

Un centre social est un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale. C'est aussi un lieu d'échanges et de rencontres entre les générations, favorisant le développement des liens sociaux et familiaux.

De même, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative.

La plupart des centres sociaux apporte une aide à la gestion du budget, un soutien administratif, écoute, accompagnement et orientation.

ZAP Nive et Adour

Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre ville	Emmanuel Lejart	13 rue Georges Bergès 64100 Bayonne	05 59 25 57 94 accueil@mvcbayonnecentreville.org
Maison de la Vie Citoyenne St Etienne	Chrystelle Datcharry	9 rue du Grand Hargous 64100 Bayonne	05 59 55 22 39 famille.mvcstetienne@gmail.com
Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris	Marie Latger	28 av de l'Ursuya 64100 Bayonne	05 59 63 21 40 citoyen.direction@mvcpolobeyris.fr
Espace socio-culturel municipal Ste Croix	Amaia	Place des Gascons 64100 Bayonne	05 59 55 79 08 escm@bayonne.fr

ZAP des Gaves

Centre social La Häüt	Emilie Carassou	25 place St Pierre 64400 Oloron Ste Marie	05 59 39 35 93 equipelh@wanadoo.fr
-----------------------	-----------------	--	---------------------------------------

Espaces d'animation de la vie sociale

Ces lieux favorisent le lien social, accompagnent les habitants sur leurs lieux de vie, dans leurs besoins, leur quotidien et organisent des actions, animations, services et activités de loisirs.

Gadjé Voyageurs (pour les gens du voyage)	Michel Molina	Antenne BAB 47 allées Marines 64100 Bayonne	05 59 59 54 54 mmolina.gadje.voyageurs@wanadoo.fr
Association Le grain à moudre	Nathalie Courdurie	10 bis ruelle Sanz 64520 Bidache	06 33 75 62 89 le.grainamoudre@gmail.com
Centre social Dou Boucaou	Céline Dezest	1 av Jules Ferry 64340 Boucau	05 59 64 65 96 centre.loisirs.boucau@wanadoo.fr
Centre d'animation Elgarrekin	Delphine Larrue	11 rue Candelé 64990 St Pierre d'irube	05 59 44 08 17 elgarrekin@yahoo.fr
Collectif souletin	Odile Jungas	Centre multiservices 14 rue des Frères Barenne 64130 Mauléon	06 51 89 17 47 csda64@laposte.net

Médiation familiale

La Médiation Familiale est un temps d'écoute, d'échanges qui permet aux personnes en situation de conflit familial (en raison d'une séparation ou d'un divorce, d'une rupture de liens entre grands-parents et petits-enfants ou entre parents et jeune adulte, en raison d'une succession conflictuelle) de rencontrer un médiateur familial. A travers l'organisation d'entretiens confidentiels, ce professionnel qualifié va accompagner les personnes pour permettre de rétablir un dialogue constructif au sein de la famille et pour qu'elles trouvent des solutions concrètes à leur conflit, pouvant se formaliser par des accords.

ZAP des Gaves

Centre social La Haüt	Médiatrices : Danielle Garin	05 59 39 35 93
Sur rv à Orthez et Oloron	et Sandrine Valette	cslahaut@wanadoo.fr

ZAP Nive et Adour

Association Espace Rencontre Médiation (AERM) 64	Médiateur : Jean Grechez	Sur rv à Biarritz	05 59 30 69 49 aer.64@wanadoo.fr
---	-----------------------------	-------------------	--

Association Espace Famille Médiation Pays Basque	Médiatrices : Nathalie Renaud - Solange Perrin	Sur rv à Bayonne	06 87 26 45 24 efmpaysbasque@gmail.com
--	--	------------------	--

Association Espace Médiation Pays Basque	Médiatrice : Geneviève Pendanx	Sur rv à St Jean de Luz	06 72 58 70 79 efmpaysbasque@voila.fr
--	-----------------------------------	----------------------------	--

Espace Ecoute Jeunes

Ces espaces proposent un accueil physique dans le cadre d'entretiens anonymes, gratuits et confidentiels. Il intervient en prévention primaire avant que certains problèmes, certains désordres, certaines situations de conflits, ou de rupture ne soient installés.

ZAP des Gaves

Point Ecoute Jeunes Oloron	Jeu de 14h à 17h	Rés. Carrérot Place Mendès France 64400 Oloron Ste Marie	05 59 27 94 94 pej@ceid-addiction.com
-------------------------------	------------------	--	--

Maison des adolescents	Dr Le Tessier	25 rue Louis Barthou	05 59 98 49 09 maisondesadolescents@chpyr.fr
---------------------------	---------------	-------------------------	--

(13/19 ans)

64000 Pau

ZAP Nive et Adour

Maison des ados du Pays Basque Adoenia	Cédric Sampere	6 rue de Lahubiague 64100 Bayonne	05 59 64 22 52 maisondesadolescents@gmail.com
--	----------------	---	--

Pour tous les
jeunes de 12 à 18
ans

Caisse d'allocations familiales de Bayonne	Claude Polycarpe	10 av Foch 64100 Bayonne	05 59 46 78 58 cfp@cafbayonne.cnafmail.fr
---	------------------	-----------------------------	--

Pour les familles
d'adolescents de
11 à 18 ans

Point Info Famille

Le Point info Famille accueille, informe et oriente toutes les familles vers les structures les plus à même d'apporter une réponse à leurs questions, dans tous les domaines, de la grossesse à la fin de vie.

Centre multi services	Monique Pribat	Rue des frères Barenne 64130 Mauléon	05 59 28 78 78 cms.mauleon@wanadoo.fr
--------------------------	----------------	--	--

Lutte contre les violences conjugales

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes	Virginie Foucault-Picart	Cité administrative 2 rue Pierre Bonnard BP 1604 64016 Pau cedex	05 47 41 33 14 – 05 47 41 33 10 virginie.foucault-picart@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Atlantiques			
Centre de planification et éducation familiale de Pau - antenne de Mauléon		Rue des frères Barenne 64130 Mauléon	06 14 91 83 63 mfpf@wanadoo.fr

Éducation



Ces données sont actualisées sur le site mon-enfant.fr rubrique Près de chez vous.

Centre Information et Orientation – CIO (Annexe 3)

Les CIO ont pour mission la prévention des ruptures scolaires en collège et la réduction du nombre de sorties sans qualification. Ils proposent notamment des entretiens de situation à un élève en rupture scolaire qui permettent d'effectuer avec lui un point sur son parcours antérieur afin de dégager des pistes de poursuite.

La plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs

La plate-forme effectue un travail partenarial (entre les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes), de repérage et de suivi des jeunes sans qualification, ni emploi, afin de les accompagner vers une formation ou vers la vie active.

Plate-forme de suivi

Coordonnateur :

05 59 39 18 28

Nicole Hoyiez-Dagnaud

Pôle Relais Insertion – PRI (Annexe 4)

Ces objectifs sont au nombre de quatre :

- Réduire les inégalités scolaires ;
- Développer l'insertion socio-professionnelle ;
- Permettre l'accès à une qualification sous différents statuts ;
- Prévenir la rupture scolaire.

Peuvent en bénéficier :

- Jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire depuis moins d'un an et sans qualification ;
- Jeunes de plus de 14 ans scolarisés dans les établissements de la ZAP et repérés par les cellules de veille en risque de rupture ;

- Equipes éducatives des établissements de la ZAP dans l'organisation de dispositifs de PRS et la mise en œuvre de parcours individualisés.

Actions :

- L'accompagnement long : pour les jeunes en rupture de plus de 16 ans ;
- Module d'information et d'aide pour l'accès à l'apprentissage en co-animation avec les CFA, la Mission Locale et le CIO ;
- Accompagnement des équipes éducatives des établissements demandeurs dans le cadre de la PRS ;
- Suivis individualisés d'élèves dans le cadre de la Prévention des Ruptures Scolaires.

PRI Oloron	Mme Lenguin et M Bat	Lycée professionnel du IV septembre Av du IV septembre 64400 Oloron Ste Marie	05 59 39 77 86 06 25 80 41 64 sabine.lenguin@ac- bordeaux.fr claud.bat@ac- bordeaux.fr
------------	-------------------------	---	---

Ecole ouverte

Grâce à l'opération École ouverte, des jeunes vivant dans des zones urbaines ou rurales défavorisées et ne pouvant partir en vacances, participent à des activités de type scolaire, sportif, éducatif et culturel, organisées dans des collèges et lycées volontaires. Ce dispositif se déroule durant les mercredis, samedis et vacances d'été.

Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté – RASED (Annexe 5)

Ils ont pour mission de prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves et de leur apporter une aide complémentaire à celle qui est proposée dans la classe.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la circonscription concernée.

ZAP des Gaves

Circonscription d'Orthez	Secrétaire : Fabienne Caron	13 av Henri IV 64301 Orthez	05 59 69 11 79 ce.ienorthez@ac-bordeaux.fr
--------------------------	-----------------------------	--------------------------------	---

Circonscription d'Oloron	Secrétaire : Corinne Pechine	8 av du IV septembre 64404 Oloron Ste Marie	05 59 39 72 41 ce.ienoloron@ac-bordeaux.fr
--------------------------	------------------------------	--	---

ZAP Nive et Adour

Circonscription d'Orthez	Secrétaire : Fabienne Caron	13 av Henri IV 64301 Orthez	05 59 69 11 79 ce.ienorthez@ac-bordeaux.fr
--------------------------	-----------------------------	--------------------------------	---

Circonscription d'Oloron	Secrétaire : Corinne Pechine	8 av du IV septembre 64404 Oloron Ste Marie	05 59 39 72 41 ce.ienoloron@ac-bordeaux.fr
--------------------------	------------------------------	--	---

Unité Pédagogique Spécifique (UPS)

Ce dispositif a comme objectif d'accompagner des élèves du collège ne maîtrisant pas les fondamentaux de fin d'école primaire.

Accompagnement de projets jeunes

Centre sociaux (annexe 12)

Les centres sociaux sont des espaces privilégiés où les jeunes et leurs familles trouvent écoute, information, accompagnement et projets, comme des espaces de projets jeunes, les CLAS, des activités familiales (sorties, vacances).

Collectif souletin	Odile Jungas	Centre multiservices 14 rue des frères Barenne 64130 Mauléon	06 51 89 17 47 csda64@laposte.net
Pitzgarri	Maïté Irigoyen - Clément Charron	Rue Arnaud de Maytre 64130 Mauléon	05 59 28 39 14 association.pitzgarri@orange.fr

Espaces Jeunes

Ce sont des accueils de loisirs sans hébergement ayant un projet pédagogique spécifique aux pré-adolescents et adolescents.

Dans ce cadre, ils peuvent accompagner des **projets jeunes**.

Anim'S Ados	Olivier Allard	ALSH Izaia Domaine de Mailharro 64120 Aicirits	05 59 65 74 73 lancelotdemeharin@yahoo.fr
-------------	----------------	--	--

Prévention spécialisée (annexe 7)

La Prévention spécialisée, par l'action de ses éducateurs, vise à mettre en œuvre des réponses pour faire face aux difficultés des jeunes pris dans des processus de tensions ou des situations de ruptures et qui ne trouvent pas de solutions dans les dispositifs de droit commun.

Ces jeunes sont approchés individuellement ou collectivement dans leur milieu de vie notamment à travers une démarche «d'aller vers» (le travail de rue, la présence sociale) pour atteindre les plus fragilisés.

ZAP Nive et Adour

Association pour la Promotion Sociale et Professionnelle (APSP)	31 rue Victor Hugo 64100 Bayonne	05 59 46 14 46 secretariat.ps@apsp.asso.fr
--	-------------------------------------	---

ZAP des Gaves

Association de Prévention spécialisée du Pays des Gaves (APSPG)	1 rue Louis Barthou 64150 Mourenx	05 59 60 03 85 aps.paysdesgaves@orange.fr
---	--------------------------------------	--

Association Oloron Prévention	22 rue Louis Barthou 64400 Oloron Ste Marie	05 59 39 69 12 direction@oloron- prevention.fr
----------------------------------	--	--

Dans le domaine de la sexualité

Planning familial - antenne de Mauléon	Centre multiservices 14 rue des Frères Barenne 64130 Mauléon	05 59 28 78 78 05 59 27 88 43
---	--	----------------------------------

Planning familial - antenne de St Jean Pied de Port	MSD 9 place du Trinquet 64220 St Jean de Pied de Port	05 59 28 78 78 05 59 27 88 43
Un mercredi après-midi sur deux		

Régulièrement, sur l'ensemble du Pays Basque, les associations mettent en place des temps de rencontre parents/enfants, des conférences et tables rondes répondant aux préoccupations des parents au quotidien, tels que : l'éducation, l'autorité, les médias, l'alimentation...

Personne référente sur le Béarn et Soule : 05 59 98 56 24
Roselyne Janvier roselyne.janvier@cafpaucnafmail.fr

Personne référente sur le Pays Basque : 05 59 46 78 94 -
Isabelle Gachassin isabelle.gachassin@cafbayonne.cnafmail.fr

Espace d'écoute, de soutien à la fonction parentale

Ces espaces ont pour objectif de proposer des entretiens individuels ou familiaux avec un professionnel thérapeute, psychologue, conseiller conjugal, éducateur...

ZAP des Gaves

Association Regain	Pierre Etchecopar	Ferme Périssé 64360 Lucq de Béarn	05 59 34 37 96 associationregain@wanadoo.fr
--------------------	-------------------	--------------------------------------	--

La maison du parent	mardi de 14h30 à 17h30	Centre multiservices 14 rue des Frères Barenne 64130 Mauléon	05 59 27 77 11 maisonduparent@ceid-addiction.com
---------------------	------------------------	--	--

Centre social Lo Solan	Laëtitia Lespielle	2 place du Béarn 64150 Mourenx	05 59 60 03 98 laetitia.lespielle@lo-solan.org
------------------------	--------------------	-----------------------------------	--

Enfance et Famille d'Adoption (EFA)	Francine Pradier		05 59 59 12 74 francine.pradier@wanadoo.fr
-------------------------------------	------------------	--	--

Espoir 64 -	Martine	20 rue Federico	05 59 30 31 69
-------------	---------	-----------------	----------------

UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés psychiques)	Camblong	Garcia Lorca 64000 Pau	contact@espoir64.fr
Centre social La Häüt	Emilie Carassou	25 place St Pierre 64400 Oloron Ste Marie	05 59 39 35 93 equipelh@wanadoo.fr
La maison du parent	Jeudi de 14h à 17h	Rés. Carrérot Place Mendès France 64400 Oloron Ste Marie	05 59 27 77 11 maisonduparent@ceid-addiction.com
CIDFF	Lundis et jeudis de 10h à 16h	Complexe de la République Rue Carnot 64000 Pau	06 37 95 78 22 cidffpaubayonne@orange.fr
Jumeaux et plus		116 chemin du Héougué 64370 Urdes	06 20 67 53 46 jumeauxetplus64.asso@gmail.com
AFEP (Asso Française pour les Enfants intellectuellement précoces)		305 route de Morlaàs 64160 Buros	afep64.laurence@afep.asso.fr secretariat@afep.asso.fr
EHEO (Enfants Handicapés Espoir Ostéopathique)	Cléo Millereux	127 bis bd de la Paix 64000 Pau	06 64 64 13 19 eheo.pau@gmail.com
Désir d'AILES (Aide et Intervention aux Loisirs et à	Marie-Christine Bouquet	33 avenue Fouchet	06 82 84 84 86 desir-dailles@hotmail.fr

l'Education
Spécialisée
autisme et TSA) 64000 Pau

ZAP Nive et Adour

Couples et Familles Sophie Bedouck 21 rue de Baltet 05 59 63 64 74
du Pays Basque 64100 Bayonne couplesetfamilles64@free.fr
Enfants, parents,
adultes et couples

Maison des ados Cédric Samprere 6 rue de 05 59 64 22 52
du Pays Basque Lahubiague maisondesadolescents@gmail.com
Adoenia 64100 Bayonne
Jeunes de 12 à 18
ans et leur famille

Association Bizia Nicole Iriart Centre 05 59 44 31 00
Jeunes et parents hospitalier Côte mdm.bayonne@wanadoo.fr
dans le cadre de la basque
prise en charge des Bat Zabal
addictions 64100 Bayonne

Association 21 rue de Baltet 05 59 63 71 78
Atherbéa 64100 Bayonne lesmouettes@atherbea.fr
Adultes en
questionnement ou
en difficulté sur la
parentalité

CAF de Bayonne Claude 10 av Foch 05 59 46 78 58
Pour les Polycarpe 64100 Bayonne cfp@cafbayonne.cnafmail.fr
adolescents de 11 à
18 ans

CIDFF Claire Sabalo 14 rue Jacques 06 37 95 78 22
Mardi et vendredi Lafitte cidffpaubayonne@orange.fr
de 10h à 16 sur rv 64100 Bayonne

Association Espace Jean Gréchez Sur rv à Biarritz 05 59 30 69 49
 Rencontre aer.64@wanadoo.fr
 Médiation 64
 Parents, enfants,
 jeunes

Lieux d'Accueil Enfants-Parents

Le LAEP est un lieu d'accompagnement à la parentalité en présence d'accueillant(e)s qui propose un espace collectif de rencontre et d'échanges entre enfants jusqu'à 6 ans, et parents ou substituts parentaux.

Il permet d'aborder les notions de lien, de relation et de séparation symbolique, en aidant l'enfant à s'éloigner en toute sécurité pour explorer et revenir quand il en a besoin.

C'est un lieu de lien social, paisible et plaisant, cordial, convivial où chacun a sa place et où la compétence de tous est reconnue.

Biribil	Hélène Texier	Place Espace « Cœur de ville » 64130 Mauléon- Licharre	05 59 28 05 19 helene.texier@le64.fr
Tippi Ttapa	Céline Jauriberry	Maison des services publics 35 rue du Palais de justice 64120 St Palais	05 59 65 92 12 celine.jauriberry@le64.fr
Familien Lekua	Annick Trounday	Haurren Xokoa Maison de la petite enfance 64220 Uhart-Cize	05 59 37 34 15 hats.berri@orange.fr

Santé



Ces données sont actualisées sur le site mon-enfant.fr rubrique Près de chez vous.

Service médical (Annexes 2 et 3)

Coordonnées des cabinets médico-scolaires

Pour les établissements scolaires suivants :	Centre médico-scolaire	05 59 39 06 67
	14 av St Cricq	
Lycée Pays de Soule Chéraute - Collège	64400 Oloron Ste	
Argia Mauléon - Collège Tardets	Marie	

Coordonnées des infirmières scolaires

L'infirmière scolaire est placée sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement de résidence administrative et pour la joindre contacter directement l'établissement.

Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH)

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'enseignant référent qui peut vous aider. Celui-ci a pour mission d'accueillir et d'informer l'élève handicapé et sa famille lors de son inscription dans l'établissement. Il participe à l'évaluation des besoins de l'élève. De même, il favorise la mise en œuvre du projet personnel de scolarisation (PPS), sa continuité, sa cohérence et son évaluation.

Secteur Mauléon, Tardets	Isabelle Arhie	Collège F.Pécaut Chemin du Herré 64270 Salies de Béarn	06 18 86 02 27 ia64-erh7@ac-bordeaux.fr
Secteur St Etienne de Baïgorry, St Jean Pied de Port	Christian Noguez	Collège Aturri 394 av des Pyrénées 64990 St Pierre d'Irube	06 31 67 72 81 ia64-erh3@ac-bordeaux.fr
Secteur St Palais	Jean-Marie Urrutia	Ecole des Arènes Av Ménigne Saouble le Bile 64100 Bayonne	06 27 61 03 57 ia64-erh5@ac-bordeaux.fr

Maison des adolescents

Accueil, écoute, accompagnement de l'adolescent dans le cadre de la prévention de la santé.

Gratuit anonyme et confidentiel.

Maison des adolescents	Dr Le Tessier	25 rue Louis Barthou 64000 Pau	05 59 98 49 09 maisondesadolescents@chpyr.fr
Maison des ados du Pays Basque Adoenia	Cédric Sampere	6 rue de Lahubiague 64100 Bayonne	05 59 64 22 52 maisondesadolescents@gmail.com

Associations

Ces deux associations ont pour but de venir en aide aux familles d'enfants porteurs de handicap et faciliter l'intégration, notamment scolaire, des enfants déficients quel que soit la nature du handicap.

AGPI	Laiticia Latisnere - Aurélie Battie	13 bis rue Jacques Terrier 64000 Pau	05 59 06 93 18 agpi64@free.fr
Association Chrysalide		Bureau 11 Le Forum ZI des Pontaux 64100 Bayonne	05 59 42 16 03 asschrysalide64@gmail.com

Centre Médico-Psychologique

Le CMP pour Enfants et Adolescents (CMPEA) est une unité de coordination et d'accueil qui organise des actions de prévention, de diagnostic et de soins ambulatoires (orthophonie, psychomotricité, thérapies).

CMPEA Mauléon	Rue Jeanne de Sibas 64130 Mauléon	05 59 80 75 36
---------------	--------------------------------------	----------------

CMPEA St Jean Pied de Port	Maison Florenia	05 59 37 26 36
	17 av Renaud	
	64220 St Jean Pied de Port	

CMPEA St Palais	35 rue du Palais de Justice	05 59 65 85 21
	64120 St Palais	

Association pour l'Enseignement aux Enfants Malades - AEEM

Tout élève, malade ou accidenté avec une immobilisation supérieure à 15 jours peut bénéficier d'une assistance pédagogique à domicile en liaison avec le chef d'établissement ou le professeur principal de sa classe.

AEEM	70 bd Jean Sarrailh	05 59 40 14 49
	64000 Pau	

AEEM	Ecole des arènes	05 59 59 84 90
	Rue Manigne Saoube le Bile	info@aeem-pb.org
	64100 Bayonne	

Diverses associations

Association Dyspraxie France DYS 64	Laurence Huart	18 rue du Balaitous 64000 Pau	06 52 98 00 95 dfd@dyspraxies.fr
---	----------------	----------------------------------	-------------------------------------

Permet aux familles de se mettre en lien et mise en place d'actions d'informations sur la maladie à destination de différents publics.	Barbara Larzabal Parent relais	06 80 89 52 56 barbara.larzabal@wanadoo.fr
---	-----------------------------------	---

EHEO (Enfants Cléo Millereux 127 bis bd de la paix 06 64 64 13 19
Handicapés Espoir 64000 Pau eheo.pau@gmail.com
Ostéopathique)

Désir d'AILES (Aide Marie-Christine 33 av Fouchet 06 82 84 84 86
et Intervention aux Bouquet 64000 Pau desir-dailes@hotmail.fr
loisirs et à
l'Education
Spécialisée Autisme
et TSA)

UNAFAM 64 Alain Rogez 8 bis rue de Chassin 05 40 39 59 07
Regrouper les 64600 Anglet 64@unafam.org
familles de malades
psychiques dans un
but d'entraide, de
formation et de
défense commune
de leurs intérêts.
(Union Nationale
des Familles et
Amis de personnes
Malades et/ou
handicapés
psychiques)

Associations addictions

ANPAA 64 Catherine 56 rue Louis 05 59 82 90 13
Prévention des Dussau - Sylvie Barthou anpaa64bearnsoule@anpaa.asso.fr
risques et des Soubielle 64400 Oloron
conséquences de Ste Marie
l'alcoolisation et
des pratiques
addictives.
Soins et
accompagnement
des personnes

dépendantes et de leurs proches, à l'alcool, au tabac, au cannabis...

Béarn Addictions	Rés. Carrérot	05 59 27 42 43
	Place Mendès France	bearn@ceid-addiction.com
	64400 Oloron Ste Marie	

CSAPA Addictions	Sur RV	MSD	05 59 63 63 63
Pays Basque - Antenne St Jean		9 place du Trinquet	anpaa64@anpaa.asso.fr
Pied de Port		64220 St Jean Pied de Port	

Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGIDD)

Centre hospitalier de la Côte basque	13 av de l'Interne Loeb	Jacques	05 59 44 32 98
	64100 Bayonne		

Diversité culturelle



Ces données sont actualisées sur le site mon-enfant.fr rubrique Près de chez vous.

Accompagnement éducatif

Cet accompagnement après la fin des cours, s'adresse aux élèves scolarisés dans les collèges classés en réseau d'éducation prioritaire : collège Jeanne d'Albret à Pau.

Dispositif d'insertion des primo-arrivants (DIPA)

Accueil de jeunes primo-arrivants de 16 à 18 ans désireux de poursuivre une scolarité commencée dans leur pays d'origine.

LP Gelos

Sandrine Marsaguet

05 59 06 48 62

Isard Cos

L'association Isard Cos accueille des familles qui ont quitté leur pays d'origine par crainte pour leur sécurité et demandent le statut de réfugié en application de la Convention de Genève.

Isard Cos

Catherine Sadot

1 bis rue O'Quin
64000 Pau

05 59 80 76 20
isard.cos@wanadoo.fr

Gadjé Voyageurs

Gadjé Voyageurs

Arnaud Gimenez

Allée Laffitte

05 59 92 03 06

64140 Billère

gadje.voyageurs@wanadoo.fr

Ateliers d'alphabétisation

Confédération

Maïder

Antenne Côte
Basque - 20 rue

05 59 59 14 09

Diversité culturelle

syndicale des familles	Jaureguiberry	Lagréou 64100 Bayonne	csf8@wanadoo.fr
MVC Polo Beyris	Arnaud Guicharousse	28 avenue de l'Ursuya 64100 Bayonne	05 59 63 21 40 citoyen.direction@wanadoo.fr
Centre Social Denentzat	Marc Viera	29 rue Richelieu 64700 Hendaye	05 59 20 37 63 centresocialdenentzat@voila.fr
ESCM	Julien Ossard		05 59 55 79 08 escm@bayonne.fr

Au sein de l'Éducation Nationale

Annexe 1 : l'Assistant Social scolaire

Annexe 2 : le médecin scolaire – l'infirmière scolaire

Annexe 3 : le (la) conseiller(ère) d'orientation - Psychologue

Annexe 4 : la Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Annexe 5 : les Réseaux Spécialisés aux Élèves en Difficultés

Hors Éducation Nationale

Annexe 6 : le Conseil départemental

Annexe 7 : la prévention spécialisée

Annexe 8 : le Réseau Appui Parents 98

Annexe 9 : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Annexe 10 : les Coins parents

Annexe 11 : le Projet de Réussite Éducative de PAU et BAYONNE

Annexe 12 : les Centres Sociaux

Circulaire n° 2015-085 du 03-06-2015

Annexe 1

L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) SCOLAIRE

(dans le second degré)

Le Service Social en faveur des élèves est placé sous la responsabilité de la Conseillère Technique départementale. Ses missions sont définies par la circulaire 91/248 du 11/09/91. Dans le cadre de la prévention des ruptures scolaires, l'organisation est la suivante :

- L'établissement bénéficie du temps de présence d'assistant(e) social(e)

L'Assistant(e) social(e) est informé(e) des situations d'absentéisme. Il met alors en œuvre un travail d'accompagnement en lien avec les partenaires internes et externes à l'établissement.

Pour l'assistant(e) social(e), il s'agit :

- d'accueillir le jeune et/ou sa famille, de l'écouter, d'analyser ses difficultés et de l'informer de ses obligations et droits
- d'élaborer un projet en tenant compte des ressources de l'élève, de sa famille et des institutions
- d'assurer un accompagnement psychosocial
- de mettre en place un travail avec les services extérieurs (services sociaux du conseil général, services de la justice, services spécialisés...).

- L'établissement ne bénéficie pas de la permanence d'un(e) assistant(e) social(e)

Le chef d'établissement peut saisir la conseillère technique coordonnatrice réseau pour :

- Une intervention, s'agissant d'élèves en situation d'absentéisme aggravé ou déscolarisés soumis à l'obligation scolaire ou concernant des mineurs en risque ou en danger
- Une évaluation sociale pour la CDOEA (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés)

- Un conseil technique

L'assistant(e) social(e), professionnel qualifié, exerce une fonction de médiateur entre l'école, le jeune, sa famille et les services extérieurs.

C'est le seul acteur de la communauté scolaire qui peut se rendre au domicile des familles.

Il peut rencontrer des élèves sans autorisation préalable de leurs parents car elle intervient dans le champ de la prévention.

L'assistant(e) social(e) est soumis(e) au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées à l'article 226/13 et 226/14 du nouveau code pénal et de l'article 9 du code civil sur le respect de la vie privée.

Annexe 2

LE MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE

Dans le cadre de ses fonctions, le médecin agit en appui des équipes éducatives, pour les aider à gérer les situations individuelles, mais aussi pour réfléchir aux actions de prévention primaire (circulaire des missions B.O. du 25 janvier 2001).

Les absences pour raison de santé, relèvent plus particulièrement de son champ de compétences.

- Il peut s'agir d'absences ponctuelles, pour maladies aiguës ; la justification sera apportée par la famille. Dans le seul cas de "maladies contagieuses", un certificat médical lors du retour en classe est exigible. Dans ce cas il n'y a pas lieu de saisir le médecin de l'Éducation Nationale.

Certaines maladies transmissibles (tuberculose, infections invasives à méningocoque, teigne, gale...) peuvent donner lieu à une prophylaxie collective ; le médecin scolaire sera alors sollicité, car il participe à l'application des mesures prophylactiques à appliquer en collectivité.

- Si la durée de l'absence, motivée par la famille pour raison de santé, est supérieure à 15 jours, le médecin scolaire pourra être saisi par l'école, l'établissement scolaire ou la famille, dans le but de proposer à la famille, une assistance pédagogique à domicile en fonction de l'état de santé de l'élève (circulaire n° 98-151 du 17 juillet 1998).

Cette assistance sur le département est assurée par l'AEEM (Association pour l'Enseignement aux Enfants Malades).

- Si l'enfant est porteur d'un trouble de la santé évoluant sur une longue durée, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Il a pour objet d'adapter la scolarisation de l'élève au problème de santé en cause. Le médecin scolaire sera sollicité ainsi que l'équipe éducative (circulaire n° 2003-135 du 08 septembre 2003).
- S'il s'avère que l'absence de l'élève est prévue sur une année scolaire, en raison d'un problème de santé grave, le CNED accompagné de "répétiteur", peut être envisagé. Le médecin Conseiller Technique aidé du médecin scolaire devra évaluer la situation.
- S'agissant d'enfants ou adolescents, porteurs de signes de souffrances psychiques, se manifestant par des plaintes somatiques, des troubles du comportement dont violences,

repli sur soi, absentéisme, modifications importantes des résultats scolaires... , dont la fréquence et la durée alertent l'équipe éducative qui sollicitera l'avis du médecin scolaire (circulaire du 1er décembre 2003 pare au B.O. N° 46 du 11 décembre 2003 – *La santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation*).

EN CONCLUSION : Le médecin scolaire est le coordonnateur du recueil de données médicales en lien avec les professionnels de santé, hospitaliers et/ou libéraux, la famille et l'école, et, à ce titre, apporte une aide dans le choix des modalités de scolarisation de l'élève en fonction de son état de santé et de contraintes de soins qui lui sont nécessaires. Il assure le suivi et l'accompagnement des élèves signalés par la communauté éducative.

L'INFIRMIERE SCOLAIRE

(dans le second degré)

L'infirmière dans le milieu scolaire assure un suivi sanitaire de tous les élèves, organise les soins, les urgences et contribue à l'intégration scolaire des élèves atteints de handicaps ou de troubles de la santé.

Au-delà de sa contribution aux dépistages sensoriels et à la mise en place d'actions de promotion et d'éducation à la santé, l'infirmière accueille, observe et évalue si un problème de santé manifeste pourrait avoir une incidence sur des difficultés scolaires, un comportement difficile d'un élève.

Les élèves alors signalés pour absentéisme important, sanctions disciplinaires, troubles du comportement, retards scolaires, peuvent faire l'objet d'un entretien avec l'infirmière. A l'issue de celui-ci, le diagnostic infirmier posé permet d'apporter ou non, à l'équipe éducative un éclairage spécifique sur la situation de l'élève.

Il a également pour objectif l'accompagnement de l'élève à recouvrer un état de santé optimum. Il permet, à partir d'une analyse auprès de l'élève, de cerner ses ressources et ses limites dans sa globalité.

Tenue au secret professionnel, son action peut être individuelle (accueil et suivi des élèves) ou collective (action de prévention en partenariat avec institutions, membres de l'équipe éducative, partenaires associatifs et sociaux).

Secret professionnel : article 4312-4 du décret n°2004-802 du 29/07/04 (relatif aux actes professionnels).

Annexe 3

LE (LA) CONSEILLER(E) D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUE

Les missions des CO-Psy sont définies par le Décret N° 2011-990 du 23 août 2011 ;

Art 2 : « ils conseillent les élèves et les étudiants... dans la construction de leurs parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle. Ils contribuent à l'observation continue des élèves et à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire en complément des équipes éducatives ».

« Dans les établissements d'enseignement du second degré et en lien avec les organismes chargés de l'insertion professionnelle des jeunes, ils anticipent à la prévention et au suivi de l'échec scolaire et des sorties sans qualifications ».

Les CO-Psy assurent des permanences dans tous les établissements publics de la ZAP ainsi qu'au CIO.

1 – Permanences en établissement public

Dans le cadre de la prévention rupture scolaire, le CO-Psy travaille en concertation et collaboration avec les équipes éducatives de l'établissement autour de la mise en place d'actions de prévention, individualisées : entretiens avec le CO-Psy, mini stages en LP ou CFA, stages d'observation en entreprise..., accompagnement avec l'OEP et/ou avec les coordinateurs de la MGI dans le cadre de la PRS.

Son rôle est de :

- Participer aux cellules de veille, équipes éducatives et/ou équipes de suivi et de scolarisation.
- Recevoir le jeune et sa famille en entretien individuel : il peut être prévu plusieurs rencontres. Ce(s) entretien(s) permette(nt) de retracer le vécu scolaire du jeune, de le replacer dans son contexte, de prendre en compte ses centres d'intérêts, de mettre en saillance ses points faibles et ses points d'appui afin de l'accompagner dans son projet professionnel, de redonner du sens à sa scolarité tout en tenant compte de sa personnalité propre et en devenir.

- Contacter des intervenants extérieurs comme des éducateurs, des associations...
- Contacter et lui proposer un entretien de situation.
- Rédiger un avis quant à une demande d'intégration en Classe-Relais ou en Établissement de Réinsertion Scolaire
- Réaliser un bilan psychologique dans le cadre d'une demande d'orientation vers l'enseignement adapté ou d'un dossier pour la prise en compte de besoins particuliers relevant du champ du handicap

2 – Au CIO :

Les CO-Psy reçoivent en rendez-vous les jeunes et leur famille de l'enseignement public et privé. Ils sont amenés à réaliser des entretiens de situation afin de proposer au jeune et sa famille une solution quant à sa poursuite de formation. Cette préconisation sera étudiée en commission.

Ils peuvent également se mettre en lien avec des partenaires extérieurs comme les Centres de Formation et d'Apprentissage, les Missions Locales...

Les COP-Psy sont tenus à une éthique professionnelle : respect absolu de la personne, secret professionnel, « neutralité » des informations données et gratuité du service rendu.

Annexe 4

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité européenne et nationale. Elle consiste à réduire les sorties sans diplôme du système éducatif et permettre au plus grand nombre d'élèves d'accéder à un diplôme et à un niveau suffisant de qualification. Elle concerne tous les acteurs du système éducatif.

Les réseaux FOQUALE de ZAP

Ils identifient et analysent les besoins, recensent les solutions, développent des mesures de remédiation et favorisent la mutualisation d'expériences réussies.

Ils favorisent le retour en formation des jeunes repérés par les Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PFSAD). Les responsables des réseaux FOQUALE sont membres des PFSAD.

Chaque réseau élabore un projet de prévention sur 3 ans (2014/2017).

Ce projet dans lequel s'est inscrit l'ensemble des établissements de la ZAP, permet une définition des procédures et les axes de travail pour élaborer des réponses à des élèves démotivés ou en risque de le devenir, en échec.

Les groupes de prévention du décrochage scolaire dans les établissements (GPDS) :

Les acteurs impliqués dans les GPDS assurent le repérage des élèves à besoins particuliers. Ils décident d'actions à mettre en place afin de répondre à ces besoins. Ils évaluent ces actions afin de les adapter.

Les référents « décrochage scolaire »

Ils sont nommés par le chef d'établissement parmi les membres de l'équipe (chef d'établissement, adjoint, CPE, enseignant, ...). Un référent « décrochage scolaire » est nommé dans chaque établissement. Son activité se situe au cœur du dispositif de prévention du décrochage. Sous la responsabilité du chef d'établissement, il mobilise et coordonne l'action de

prévention menée par les équipes éducatives au sein des « groupes de prévention du décrochage ».

Son action contribue également à la « sécurisation des parcours de formation » : il assure l'accompagnement des élèves lors de leur retour en formation. Il participe à la mise en place de pratiques éducatives et pédagogiques adaptées en lien avec l'élève, sa famille et l'équipe de l'établissement.

Les dispositifs MLDS sur le département des Pyrénées-Atlantiques :

Pôle Relais Insertion :

1- Aider le jeune, par la mise en place d'un accompagnement, à se remotiver et à élaborer ou valider un projet professionnel et personnel réaliste.

Le PRI accueille des jeunes de plus de 16 ans, sans projet professionnel défini, sans qualification pour un accompagnement vers un accès à la qualification.

Dans ce cadre une aide personnalisée est proposée afin que chaque jeune puisse faire le point sur ses acquis, ses capacités et ses centres d'intérêt.

Une pédagogie individualisée est mise en œuvre permettant de consolider des notions de base en enseignement général en rapport avec le métier choisi.

Des projets collectifs sont construits axant le travail sur des compétences sociales et scolaires.

Enfin des stages en entreprises sont réalisés afin que le jeune puisse se confronter au milieu professionnel pour élaborer son projet et y développer un certain nombre de compétences.

2- Prévenir les ruptures scolaires par un travail en amont sur des actions courtes ou ponctuelles complétant les différentes actions des EPLE.

Les coordonnateurs peuvent :

- Aider à l'évolution des groupes de prévention du décrochage scolaire dans les EPLE et y participer ;
- Accompagner de façon ponctuelle, les équipes et/ou les élèves dans la mise en place de parcours individualisés ;
- Co-réaliser des modules courts collectifs pour les élèves en voie de décrochage.

Observatoire Espace Projet :

L'observatoire espace projet est un dispositif dédié à la prévention des ruptures scolaires comme déclinée ci- dessus dans sa fonction « espace projet ».

La fonction « Observatoire » permet la synthèse des différentes informations provenant des établissements de la ZAP, de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs ainsi que du réseau FOQUALE, afin de mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins.

Annexe 5

Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés - RASED

Il existe au sein de chaque circonscription du premier degré un RASED, composé d'enseignants spécialisés et d'un ou plusieurs psychologues scolaires, exerçant sous l'autorité et la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Deux missions principales :

- Prévenir les difficultés d'apprentissage auprès des élèves qui manifestent précocement des écarts sensibles par rapport aux attentes de l'école.
- Mettre en œuvre des aides spécialisées, complémentaires à celles apportées en classe à dominante pédagogique ou à dominante rééducative.
- Conformément à la circulaire N°90-083 du 10 Avril 1990, le psychologue scolaire réalise, en concertation avec les parents, les investigations psychologiques nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aides adaptées.

Il s'adresse aux personnes et aux groupes.

Il travaille majoritairement avec les enfants. Il intègre dans sa démarche des actions en direction des parents, des enseignants et des équipes éducatives en relation avec les partenaires extérieurs.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la circonscription concernée.

Annexe 6

Le Département

Mission des travailleurs sociaux du Département qui interviennent auprès des familles

Selon l'article L. 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le service public départemental d'action sociale a pour mission générale, d'aider les personnes en difficultés à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Ces missions sont exercées par un personnel pluridisciplinaire (assistantes sociales, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale, infirmières, puéricultrices, psychologue, personnel administratif.), sous l'autorité d'un ou d'une responsable de MSD, et se déclinent en 2 grandes politiques de soutien aux familles (les politiques personnes âgées personnes handicapées ne figurent pas volontairement dans ce document) :

- **Enfance Famille et Santé publique** : assurer les missions d'aide à la famille, de prévention et de protection de l'enfance, agir en faveur de la protection maternelle et infantile, délivrer les agréments à l'adoption, aux modes de garde à domicile (assistantes maternelles et assistantes familiales), mener des campagnes de promotion de la santé, de prévention et de vaccination.
- **Cohésion sociale et insertion** : aider les adultes en difficulté notamment à travers les dispositifs RSA, Fonds de solidarité logement et fonds d'aide à la subsistance.

Ces politiques publiques de solidarité sont conduites par la Direction générale adjointe de la Solidarité Départementale.

Elles mises en œuvre, notamment par les services territorialisés au sein des onze Maisons de la Solidarité Départementale et leurs antennes, l'Unité de placement familiale et le Centre départemental de l'enfance et de la famille.

Nous nous attacherons pour ce qui concerne ce guide à rendre lisible l'organisation du Conseil départemental dans le cadre de la mission protection de l'enfance.

Les MSD, dont vous trouverez les coordonnées dans le corps du répertoire, interviennent dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance et du soutien aux familles.

A ce titre, dès qu'une information préoccupante est transmise à la Cellule Départementale Enfance en Danger (CDED), elle est envoyée pour évaluation à la MSD, compétente en fonction du lieu d'habitation de la famille.

Toute personne, institution, service peut saisir la CDED. En amont de la saisine de la CDED il est toujours possible (sauf urgence immédiate) de contacter la MSD de secteur pour obtenir un conseil technique.

Cette saisine de la CDED donne lieu systématiquement à une évaluation sociale.

A l'issue de cette évaluation effectuée dans un délai de 2 mois maximum, plusieurs scénarios sont possibles:

- Aucune suite n'est donnée après évaluation.
- Mise en place d'un accompagnement social, exercé par une assistante sociale et/ou une conseillère en économie sociale et familiale et/autre professionnel (puéricultrice, sage-femme.)
- Mise en place d'une aide éducative à domicile ou d'un accueil provisoire, mesures exercées par un travailleur social spécialisé et en accord avec la famille.
- Signalement au procureur : il pourra classer sans suite, transmettre au Juge des Enfants. Celui pourra décider de la mise en place d'une AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) ou d'une mesure de placement judiciaire.

L'évaluation de l'information préoccupante se travaille :

- A partir d'entretiens systématiques avec le ou les parents, la famille élargie, l'enfant ou les enfants de la famille (Sauf danger nécessitant la protection immédiate de l'enfant dont la décision relève exclusivement du Procureur de la République)
- En pluri partenariat (interne et externe à la MSD) dans des instances de concertation, institutionnelles prévues à cet effet, que l'on nomme en MSD "commission Technique d'Évaluation".

L'organisation actuelle prévoit que des partenaires tels que l'éducation nationale, participent à cette commission en vue d'apporter des éléments nécessaires à la compréhension de la situation. Les membres de la communauté éducative peuvent également saisir cette commission.

Les parents sont systématiquement informés par le service des suites données à l'évaluation de l'information préoccupante.

Annexe 7

Prévention spécialisée

Le législateur a confié au Département la mission “ de prévenir la marginalisation et de faciliter l’insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ”. La Prévention spécialisée est l’une des formes de cette démarche de prévention et constitue une mission de l’Aide sociale à l’Enfance.

La Prévention spécialisée, par l’action de ses éducateurs, vise à mettre en œuvre ou à inventer des réponses pour faire face aux difficultés des jeunes pris dans des processus de tensions ou des situations de ruptures et qui ne trouvent pas de solutions dans les dispositifs de droit commun.

Les jeunes sont approchés individuellement ou collectivement dans leur milieu de vie (espaces publics, familles, groupes de jeunes, quartiers) notamment à travers une démarche “ d’aller vers ” (le travail de rue, la présence sociale) pour atteindre les plus fragilisés. La relation proposée est de nature éducative et s’inscrit dans une dynamique de promotion sociale. Elle vise à permettre aux jeunes de dépasser les difficultés qu’ils rencontrent, d’accéder aux autres dispositifs et de conquérir leur autonomie.

Des actions collectives peuvent être élaborées avec les jeunes et leurs familles en articulation avec les acteurs locaux, mais la Prévention spécialisée n’a pas vocation à gérer des actions pérennes. Elle doit toujours se situer dans une perspective de relais avec les acteurs, les institutions et les territoires concernés.

Ne disposant pas de mandat contraignant, c’est la construction d’une relation de confiance avec les publics qui lui sert de fondement. Celle-ci oblige à respecter la confidentialité et la discrétion sur les éléments confiés par les publics dans le cadre de cette relation librement établie.

Annexe 8

Réseau Appui Parents

Le Réseau Appui Parents 64 est né à la suite de la circulaire Délégation Interministérielle de la Famille/Direction de l'Action Sociale/Délégation Interministérielle de la ville du 9 Mars 1999, relative aux Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents. Elle s'oriente autour de cinq grands principes :

- Le développement du travail en réseau : institutions, professionnels, familles,
- L'ouverture du réseau à tous les parents,
- La valorisation des compétences parentales,
- Le développement des actions d'accompagnement des parents à partir de l'existant (l'orientation des actions vers plus d'écoute),
- L'ambition de susciter un mouvement général plus qu'un nouveau dispositif.

L'objectif général étant donc de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, des principes d'action ont été énoncés :

- Aider financièrement et méthodologiquement tout projet nouveau visant à soutenir les capacités parentales
- En favoriser la mise en réseau,
- Évaluer les pratiques,
- Recenser et capitaliser les savoir-faire
- Animer le réseau.

Depuis 2000, plus de 255 structures ont adhéré au RAP 64 et présenté 342 actions avec notamment des conférences/débats, des groupes de parole, des Points Rencontre, d'écoute et de soutien à la fonction Parentale, des Lieux Accueils Enfants Parents, des sorties familiales, des médiations et des formations.

Le R.A.P met en place des actions départementales à différents niveaux :

- En direction des adhérents :

Hors Education nationale

L'objectif est de rassembler les personnes qui apportent un soutien à la fonction parentale, de fédérer un réseau dynamique et impliquer les adhérents à la vie du réseau.

- En direction des familles

Les journées départementales des familles annuelle, ont pour objectif d'aller à la rencontre des familles, de recueillir leur témoignage, leur présenter les services offerts dans le domaine de l'accompagnement à la fonction parentale. Elles permettent de fédérer les différents opérateurs intervenant auprès des familles de se fédérer en réseau local.

- Les actions de formation :

Des cycles de formation sont proposés aux adhérents du RAP.

Charte départementale des initiatives du Réseau Appui Parents

Rappel de l'objectif poursuivi

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

A cette fin, favoriser l'animation et la mise en réseau de tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Principes d'action et d'animation

- Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
- Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif, privilégier tous les supports où les parents sont présents, notamment dans le cadre associatif.
- Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents, à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives.
- Favoriser une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels.
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation des intervenants, bénévoles ou professionnels, pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques. Elles devront assurer un bon équilibre entre la participation des parents et l'intervention des professionnels.
- Garantir l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socio-professionnelles et culturelles différentes.
- Prévoir un cadre éthique favorisant l'équilibre des relations familiales et ouvert à toutes les formes de familles. Il s'appuiera sur les textes relatifs aux droits de la famille et de l'enfant.
- Inscrire les projets dans la durée, notamment par le biais d'une convention pluri-annuelle associant les différents partenaires.
- Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent, sur des bénévoles et des professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles aujourd'hui.

- Participer à la construction d'un système d'animation partagée, qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

Tout projet répertorié par le Comité Départemental d'Accompagnement à la Parentalité doit -

- quant aux objectifs :
 - Placer les parents au cœur du système d'éducation de leur enfant ;
 - Reconnaître l'enfant au carrefour de compétences institutionnelles multiples, mais complémentaires ;
 - Favoriser la mise en réseau des différents professionnels de la famille.
- quant aux modalités :
 - Monter des projets à taille humaine, au plus près des préoccupations des familles, et avec un repérage des différents acteurs concernés ;
 - S'engager sur un territoire, un temps et une population, déterminés ;
 - Faire piloter le projet par un référent clairement identifié.
- quant à sa conduite :
 - **Supervision** - mettre à la disposition des intervenants (professionnels et parents) un lieu de parole et de distanciation par rapport à leur pratique ;
 - **Evaluation** - faire bénéficier les professionnels et les bénévoles associatifs d'actions d'évaluation - internes via des témoins, et externes via le Comité d'Animation ;
 - **Partenariat** - décloisonner et mettre en réseau les interventions de chacun, à travers notamment des lieux-ressources créateurs de convivialité et de lien.

Le Comité Départemental d'Accompagnement à la Parentalité et les opérateurs de projets s'engagent à s'interpeller mutuellement, pour entretenir la dynamique de la parentalité, et favoriser la promotion des parents et de leur enfant.

La Cellule Technique assure le lien entre le CDAP et les opérateurs de projets, et suit la mise en œuvre des projets validés par le Comité, sur la base des principes et modalités d'application, énoncés dans la présente Charte.

Annexe 9

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Ces accompagnements ont lieu en dehors des temps scolaires sur des ateliers éducatifs et culturels et/ ou sur l'aide au travail scolaire.

Ces deux champs d'interventions complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école, et à accompagner les familles dans la scolarité de leur enfant.

Un partenariat est établi entre l'association ou la municipalité labellisée "CLAS" et les enseignants pour permettre d'adapter au mieux l'accompagnement aux besoins des enfants ou de leur famille.

Les accompagnants de ces actions sont formés à l'accompagnement à la scolarité.

Les actions proposées par les structures:

- Des actions d'accompagnement la scolarité construites en lien avec les équipes enseignantes.
- Des actions culturelles, éducatives ou sportives (atelier théâtre, écriture...).
- Des actions d'accompagnement à la fonction parentale (coins parents, ateliers parents/enfants...)

Références :

Les contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité s'inscrivent dans un contexte interministériel ayant pour textes de référence :

- Charte Nationale de l'Accompagnement à la scolarité de 2001.
- Circulaire Interministérielle du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental.
- Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire de décembre 2014.

Annexe 10

Coins Parents

Ce sont des temps d'écoute, de soutien et d'orientation pour les parents, co-animés par une psychologue et les responsables des structures d'accompagnement à la scolarité.

Leur mission est de renforcer les relations famille/écoles maternelles, primaires et collèges et de favoriser la communication entre parents et enfants.

Les parents sont invités à échanger et réfléchir ensemble autour de thèmes qui les intéressent ou les préoccupent et qu'ils définissent d'un coin parents sur l'autre.

Ces thèmes fédèrent les parents entre eux, ils concernent des questionnements sur la scolarité, l'éducation des enfants et vise ainsi une communication plus libre.

Annexe 11

Le Programme de Réussite Educative de la ville de Pau

Le Programme de Réussite Éducative se propose de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement. Conçu pour permettre un suivi individualisé, le PRE prend en compte l'enfant dans sa globalité, son environnement social et familial et la singularité de sa situation. Il vise également à aider les familles à exercer pleinement leur fonction et leur rôle éducatif. Il propose un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire – hors temps scolaire- où les activités mêlent soutien scolaire, écoute de l'enfant et de ses parents, ouverture culturelle et sportive.

La ville de Pau, la Préfecture des Pyrénées Atlantiques, l'Inspection Académique des Pyrénées-Atlantiques, le Département des Pyrénées Atlantiques et le Groupement d'Intérêt Public-Développement Social Urbain de l'Agglomération de Pau, ont décidé de conjuguer leurs efforts pour mettre en place ce dispositif.

Il s'appuie notamment sur la création d'une Équipe de Réussite Éducative composée de professionnels dont la mission est d'accompagner individuellement et collectivement les enfants et leurs familles en dehors du temps scolaire, dans un souci de prévention et dans le respect de la charte de déontologie garantissant l'anonymat des situations.

Le Programme de Réussite Educative de la ville de Bayonne

Le Programme de Réussite Éducative se propose de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement. Conçu pour permettre un suivi individualisé, le PRE prend en compte l'enfant dans sa globalité, son environnement social et familial et la singularité de sa situation. Il vise également à aider les familles à exercer pleinement leur fonction et leur rôle éducatif. Il propose un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire – hors temps scolaire- où les activités mêlent soutien scolaire, écoute de l'enfant et de ses parents, ouverture culturelle et sportive.

La ville de Bayonne, la Préfecture des Pyrénées Atlantiques, l'Inspection Académique des Pyrénées-Atlantiques, le Département des Pyrénées Atlantiques, la CAF u Pays Basque et du Seignanx et le Groupement d'Intérêt Public-Développement Social Urbain de l'Agglomération de Bayonne, ont décidé de conjuguer leurs efforts pour mettre en place ce dispositif.

Il s'appuie notamment sur un Comité Technique de suivi et des Équipes de Réussite Éducative composées de professionnels dont la mission est d'accompagner individuellement et collectivement les enfants et leurs familles en dehors du temps scolaire, dans un souci de prévention et dans le respect de la charte de déontologie garantissant l'anonymat des situations.

Annexe 12

Les centres sociaux

Les Centres Sociaux, de par leurs organisations pluridisciplinaires, leurs proximités avec les habitants, leurs besoins et les missions que les institutions leur confient sont des espaces privilégiés pour que les familles trouvent écoute, soutien, aide, information, accompagnement et projets.

La démarche de construction des projets des centres Sociaux est reconnue par l'ensemble des partenaires car elle combine l'intervention de professionnels qualifiés au service d'une action définie avec des partenaires en fonction des besoins spécifiques des familles.

Ainsi, les équipes des établissements scolaires peuvent trouver au sein des centres sociaux des ressources au service des familles :

- Un climat de confiance dans la relation entre familles et professionnels
- Une connaissance précise des situations familiales par la consolidation d'informations provenant des différents secteurs d'activités
- Des propositions de loisirs collectifs pour les jeunes et les enfants développant les compétences sociales
- Des ateliers spécifiques construits dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Des espaces d'information et d'expression pour les familles sur leurs fonctions parentales
- Des soutiens, des formes de partenariat pour les projets envisagés

Circulaire de rentrée 2016

NOR : MENE1608893C

circulaire n° 2016-058 du 13-04-2016

MENESR - DGESCO A

Préambule

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. À la rentrée 2016, les évolutions entreprises depuis 2012 sont consolidées et les derniers changements réglementaires importants interviennent : entrée en vigueur des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, réforme du collège et déploiement du plan numérique en classe de cinquième. Ces changements – dont la mise en œuvre mobilise toute la communauté éducative – s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages, et notamment des fondamentaux.

Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain. Elle doit cependant devenir plus juste, véritablement démocratique, et incarner pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité. Ici réside l'ambition de cette refondation : former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République.

Pour atteindre cet objectif, nous devons concilier des enjeux qui ont parfois été perçus comme contradictoires : connaissances et compétences ; culture personnelle et insertion professionnelle ; acquisition des fondamentaux et projets collectifs. C'est le sens profond des évolutions structurelles et pédagogiques qui ont été engagées. La scolarité constitue un parcours cohérent, où chaque discipline, chaque enseignement, s'inscrit dans une complémentarité avec les autres. Nous donnons ainsi à tous nos élèves les connaissances, les compétences et la culture dont ils ont besoin.

Inscrire la scolarité dans un parcours cohérent, c'est aussi tenir compte du poids des déterminismes économiques et sociaux. L'exigence de l'École se déploie autant envers les connaissances, les compétences et la culture, que dans leur nécessaire démocratisation. Celle-ci passe par une École ouverte et inclusive, pour que tous les élèves puissent avoir accès à la richesse de ce qu'elle transmet, grâce à l'engagement quotidien de celles et ceux qui la font vivre : les enseignants, les équipes éducatives et les équipes de direction, avec l'appui de l'ensemble des personnels de ce ministère et l'apport de toute la communauté éducative, dont les parents sont des acteurs majeurs.

C'est tout au long de cette scolarité cohérente que les valeurs de la République prennent sens. C'est en franchissant le seuil de l'institution républicaine qu'est notre École que les élèves

appréhendent concrètement ce qui leur paraît parfois abstrait : la République laïque et ses valeurs. Pour accomplir cette mission, l'École bénéficie de l'appui et de l'engagement des collectivités territoriales, des associations complémentaires de l'École et des citoyens, à travers la Réserve citoyenne de l'éducation nationale. Le renforcement de la transmission et de l'appropriation des valeurs républicaines s'inscrit au cœur des missions de l'École. Elles contribuent à l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne réussie des élèves.

I - Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages

1 - Une cohérence globale de l'école au collège

Pour permettre à chaque jeune de poursuivre ses études et de trouver sa place dans la vie sociale et professionnelle, la refondation de l'École de la République entend favoriser des apprentissages plus solides et plus durables. C'est dans cet esprit que les contenus d'enseignement, leur organisation et leur évaluation au cours de la scolarité obligatoire ont été redéfinis et articulés de manière cohérente.

Ainsi, le nouveau programme de l'école maternelle, cycle des apprentissages premiers, est mis en œuvre depuis la rentrée 2015 et des ressources d'accompagnement ont été publiées pour aider les équipes enseignantes dans la conduite des apprentissages des élèves. Les [nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège](#) entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2016. Conçus en cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dont ils constituent le cadre opérationnel, et construits en référence aux nouveaux cycles, ils permettent une approche curriculaire des contenus d'enseignement. Ils précisent les enjeux et les objectifs de formation pour chaque cycle et mettent en évidence la contribution des différents enseignements à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour accompagner l'expertise pédagogique des enseignants et des formateurs pour tous les cycles de la scolarité obligatoire, un ensemble de [ressources](#) d'une ampleur inédite a été conçu, selon une logique ambitieuse. Des pistes concrètes pour mettre en œuvre les nouveaux programmes, des outils scientifiques et didactiques, des vidéos de situations de classe et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages, sont ainsi proposés. Ces ressources, qui seront progressivement enrichies, sont d'ores et déjà [téléchargeables sur Éduscol](#). Dans le même esprit, la plateforme [M@gistère](#) propose de nouveaux parcours pour accompagner la refondation de la scolarité obligatoire et la mise en œuvre des nouveaux enseignements. M@gistere évolue aussi pour répondre aux besoins des enseignants : il est désormais possible de suivre certains de ces parcours en autoformation.

L'[évaluation](#) doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser. Les nouvelles préconisations relatives à l'évaluation des élèves visent ainsi à améliorer l'efficacité des apprentissages. La maîtrise progressive des compétences déclinées

par le socle commun s'évalue désormais en cohérence avec les nouveaux programmes d'enseignement, permettant une seule et même évaluation des acquis. Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié, en fin de cycle, selon **une échelle de référence comportant quatre échelons** (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise). Les attendus de fin de cycle étant précisés dans les programmes, les équipes enseignantes, les élèves et leurs familles disposent de repères pour mesurer leur acquisition. Les professeurs disposeront en outre d'une banque d'outils d'évaluation leur permettant, pour certaines compétences, d'objectiver le positionnement des élèves sur l'échelle de référence en fin de cycle. En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes. Elles constituent un objet de travail essentiel pour les conseils de cycle, à l'école primaire, ou pour le conseil pédagogique, au collège. Pour ce dernier, le positionnement de l'élève peut se faire à travers la notation ou d'autres formes d'évaluation, dès lors que sont clairement explicités les points acquis et ceux restant à consolider avant l'évaluation de fin de cycle.

Pour améliorer la continuité des apprentissages, à l'intérieur de chaque cycle de la scolarité obligatoire puis entre le collège et le lycée, mais aussi en cas de changement d'école ou d'établissement scolaire, un **livret scolaire de la scolarité obligatoire** est créé pour chaque élève inscrit dans une école ou un collège de l'enseignement public ou privé sous contrat. Ce livret scolaire, qui intègre l'ensemble des formes d'évaluation des connaissances et des compétences, comprend des bilans périodiques, qui se substitueront aux actuels livrets des écoles et aux bulletins des collèges. En outre, ce livret comprendra, à chaque fin de cycle, des bilans de fin de cycle et les attestations obtenues par l'élève à l'école ou au collège. Ce livret scolaire revêtira une forme numérique, avec l'application nationale **Livret scolaire unique numérique (LSUN)**, qui permettra, pour la première fois, de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de sa scolarité à l'école et au collège.

Le **diplôme national du brevet** (DNB) évolue parallèlement : son obtention dépendra désormais à la fois des points obtenus par l'élève dans la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, appréciée par les équipes pédagogiques à la fin du cycle 4, et de ses résultats aux épreuves d'examen. Le nouveau DNB renforce la cohérence entre les apprentissages du cycle 4, à l'écrit comme à l'oral, et se décline en deux épreuves écrites, autour d'une thématique commune : la première épreuve écrite porte sur les programmes de français, histoire, géographie et enseignement moral et civique ; la deuxième épreuve écrite porte sur les programmes de mathématiques et, selon les sessions, deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie. Par ailleurs, une nouvelle épreuve orale porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours éducatifs.

De l'école au collège, il s'agit aussi de développer les **compétences des élèves en langues vivantes**, avec un enseignement plus précoce de la première et de la deuxième langues vivantes, dans une approche globale de la didactique des langues. C'est ainsi que nous

favoriserons l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde. La [circulaire relative à la carte des langues vivantes, étrangères et régionales](#), fixe un double objectif pour la rentrée 2016 : proposer une offre linguistique diversifiée, dès l'école primaire, et veiller à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. Pour cela, plusieurs ressources sont mises à disposition : une carte de géolocalisation de l'offre de langues vivantes des collèges sera disponible sur le site de l'Onisep ; par ailleurs, outre les ressources [Enseigner les langues vivantes](#) disponibles sur Éduscol, le [portail Éduthèque](#) offre l'accès à des ressources authentiques en langues vivantes étrangères ; enfin, dans la continuité de [English for Schools](#), le Cned propose également une nouvelle offre, [Deutsch für Schulen](#), pour faciliter l'apprentissage de l'allemand. S'agissant plus particulièrement de l'enseignement des **langues et cultures régionales**, la réforme du collège pose un cadre général qui diversifie les modalités d'accès à ces langues pour les élèves ; sans supprimer aucune des possibilités existantes à ce jour, elle offre ainsi un panel plus large et plus souple pour apprendre une langue régionale.

Les [enseignements de langue et de culture d'origine \(Elco\)](#) évoluent vers un dispositif inspiré des sections internationales existant dans le premier degré. Ces enseignements de langues vivantes étrangères seront dispensés en sus des 24 heures habituelles, et seront ouverts à partir de la classe de CE1 à tous les élèves volontaires, quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ. Les compétences acquises par les élèves qui y seront accueillis seront systématiquement évaluées. L'enseignement sera assuré par des enseignants mis à disposition par les pays partenaires et l'attention portée à la qualité de ces enseignements sera renforcée. Au collège, la continuité sera assurée principalement dans le cadre de dispositifs bi-langues. À la rentrée scolaire 2016, des académies pilotes expérimenteront ce nouveau dispositif avec deux pays partenaires, le Maroc et le Portugal. Un premier bilan permettra d'opérer les ajustements nécessaires avant l'élargissement à d'autres académies et d'autres partenaires, à la rentrée 2017, puis sa généralisation à la rentrée 2018.

Cycle d'enseignement commun à l'école et au collège (CM1, CM2 et sixième), le **cycle 3** constitue, au sein de la nouvelle organisation de la scolarité obligatoire, un levier déterminant pour renforcer la cohérence éducative entre l'école et le collège et favoriser la continuité des apprentissages. Le programme curriculaire de ce nouveau cycle permettra aux élèves de découvrir puis de réinvestir chaque notion et de construire à leur rythme les apprentissages et les compétences visés, dans un parcours cohérent d'appropriation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La mise en œuvre des enseignements de ce cycle 3 exige une **coopération plus large et plus approfondie entre les enseignants des premier et second degrés**. Pour cela, l'identification d'objets communs de travail permettra de bâtir une expertise pédagogique et didactique partagée. Les [conseils école-collège](#) ont amorcé ce mouvement, en s'attachant à construire des diagnostics concertés, à formaliser les progressions des apprentissages d'un niveau à l'autre et à définir les conditions d'un meilleur suivi du parcours des élèves de l'école au collège ; coordonnateurs de l'élaboration du projet d'école, les directeurs d'école sont naturellement amenés à prendre toute leur place dans cette instance. Pour aller plus loin, dans les écoles élémentaires, à partir de la rentrée scolaire 2016,

le conseil du cycle 3 accueillera des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; réciproquement, des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur. Cet aménagement du fonctionnement des instances pédagogiques des écoles et des collèges, en favorisant les échanges de pratiques inter-degrés, permettra d'apporter une réponse efficace à l'enjeu qui réunit tous ces acteurs : anticiper et prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages pour faciliter la réussite de tous. Dans chaque académie, un groupe d'appui au déploiement du cycle 3 sera mis en place.

2 - La priorité réaffirmée au premier degré

Dès son entrée à l'école, chaque enfant doit pouvoir disposer des meilleures conditions pour développer et lier entre eux ses apprentissages. C'est tout le sens de la **priorité accordée au premier degré**, depuis trois ans et réaffirmée pour la rentrée scolaire 2016, à travers un **effort budgétaire exceptionnel**.

Le contexte démographique national marqué par une stabilité des effectifs d'élèves et la **création de plus de 3 900 emplois en moyens d'enseignement** offrent des conditions particulièrement favorables pour la prochaine rentrée. L'importance de ces moyens exige, s'agissant de leur allocation et de leur utilisation, l'implication de tous pour maintenir un haut niveau d'exigence et de qualité. Ces moyens permettront d'amplifier l'effort engagé dès le début de la scolarité, en faveur de l'extension du dispositif « plus de maîtres que de classes », du développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et du renforcement du remplacement pour la formation continue des maîtres.

Pour assurer de manière efficace et efficiente la montée en puissance du **dispositif « plus de maîtres que de classes »**, il conviendra de s'appuyer sur les recommandations formulées par le comité de suivi du dispositif : éviter une dilution du travail des enseignants dans un service partagé au-delà de deux écoles ; privilégier l'attribution de ces moyens supplémentaires aux écoles de l'éducation prioritaire et, au-delà, aux écoles à besoins comparables, repérées localement et situées sur des territoires fragiles, notamment ruraux ; donner la priorité au cycle 2 ; s'appuyer sur les projets des équipes pédagogiques et les accompagner par des formations spécifiques.

Si, depuis 2013, près de 1 000 emplois ont été consacrés à la **scolarisation des enfants de moins de trois ans**, on constate cependant que les effectifs d'élèves de moins de trois ans accueillis en éducation prioritaire ont trop faiblement progressé, au regard de l'objectif de 50 % de scolarisation d'une classe d'âge en Rep+ et de 30 % dans les autres réseaux. Si les efforts consentis pour l'ouverture de classes dédiées aux enfants de moins de trois ans marquent une étape importante dans l'amélioration de leurs conditions d'accueil, ils ne doivent pas pour autant conduire à une réduction de l'accueil en classe multi-niveaux là où les effectifs et l'environnement permettent un accueil respectueux des spécificités des enfants de cet âge. Cette politique globale repose sur la mobilisation de tous les acteurs, notamment locaux ;

L'École doit y prendre toute sa part, en travaillant avec les collectivités territoriales, les parents et les acteurs publics de la petite enfance (protection maternelle et infantile (PMI), caisses d'allocations familiales, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (Reaap), services enfance), avec lesquels il conviendra d'intensifier les partenariats institutionnels.

L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation des cycles d'enseignement et des nouveaux programmes nécessite la construction, par les équipes pédagogiques, de **nouveaux emplois du temps** pour reconsidérer l'équilibre journalier, hebdomadaire et périodique entre les différents domaines d'enseignement, tirer profit des opportunités offertes par la cinquième matinée, afin que l'organisation du temps et des activités pédagogiques puisse profiter pleinement aux apprentissages des élèves. Le pilotage pédagogique des nouveaux rythmes scolaires conduit à l'échelle académique et départementale favorise ces évolutions et s'appuie sur les ressources au niveau national qu'il contribue également à enrichir. La complémentarité entre activités scolaires et périscolaires est promue et s'appuie sur les projets éducatifs territoriaux désormais généralisés.

La réussite de tous les élèves repose, dès le début de leur scolarité, sur une prise en charge adaptée, pédagogiquement et didactiquement outillée. **L'accompagnement et la formation de chaque professeur, mais aussi des équipes, constituent donc des enjeux majeurs.** Les 18 heures inscrites au titre des obligations réglementaires de service ne sauraient suffire à répondre à l'ensemble des besoins, accrus par la rénovation des cycles, des enseignements et de l'évaluation. Aussi, l'effort conséquent de création de postes pour l'enseignement du premier degré à la rentrée 2016 doit permettre d'augmenter substantiellement les capacités de remplacement, notamment pour le temps consacré à la formation continue. Dans la perspective d'une formation continue davantage en phase avec les besoins des personnels, tant du point de vue des contenus, du format que des modalités retenues, un Comité national d'orientation de la formation du premier degré a été mis en place pour formuler des propositions qui redonnent à la formation une place centrale.

Au-delà des dispositifs évoqués précédemment, **l'école maternelle** joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités et l'accès à des apprentissages solides et durables. C'est précisément la raison pour laquelle elle a fait l'objet d'une redéfinition, qui s'est traduite par la mise en œuvre, à la rentrée 2015, du [nouveau programme](#) et la diffusion de ressources d'accompagnement. **L'évaluation régulière des acquis des élèves** constitue elle aussi un levier majeur de la réussite de chacun. Acte pédagogique à part entière, elle nécessite de la souplesse dans sa mise en œuvre pour tenir compte des différences d'âge et de maturité entre les enfants au sein d'une même classe et faire en sorte que chacun progresse et se développe harmonieusement. Pour pratiquer cette évaluation positive, il convient de définir des critères d'évaluation et des observables permettant d'objectiver les progrès réalisés par chaque enfant. Afin d'aider les enseignants dans ce travail, des documents sont mis à leur disposition sur Éduscol, et un accompagnement en formation est prévu. Par ailleurs, dans le même esprit, deux outils ont été conçus pour rendre compte des acquis des enfants : un **carnet de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle 1, dont l'établissement est obligatoire mais

dont le format est laissé à l'appréciation des équipes enseignantes ; une **synthèse des acquis de l'élève**, établie à la fin de la dernière année de ce cycle, qui fait l'objet d'un modèle national.

Le **cycle 2**, qui couvre désormais la période du CP au CE2, offre la durée et la cohérence nécessaires pour proposer des apprentissages progressifs et exigeants tout en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves. Ceux-ci y apprennent à réaliser les activités scolaires fondamentales qu'ils retrouveront ensuite tout au long de leur scolarité (résoudre un problème, lire et comprendre un document, rédiger un texte, créer ou concevoir un objet, etc.). La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, y constitue l'objet d'apprentissage central, dans tous les enseignements. Comme l'an dernier, une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est organisée au début de la classe de CE2. Elle permet aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.

Lorsque les élèves rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, une aide leur est apportée par les enseignants. Pour certains élèves, cet accompagnement pédagogique peut ne pas suffire. Le travail spécifique des personnels des Rased, enseignants spécialisés et psychologues scolaires, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. L'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles et le pilotage de l'action du Rased sont précisés dans le [circulaire n°2014-107 du 18 août 2014](#).

Parce que les enjeux pédagogiques constituent le cœur de l'école, maternelle et élémentaire, les **directeurs d'école** doivent pouvoir y consacrer l'essentiel de leur temps. C'est précisément la raison pour laquelle la meilleure reconnaissance des spécificités de leur métier dans les textes officiels doit désormais s'accompagner d'un véritable renforcement de leur formation initiale et continue et d'une poursuite de l'effort de simplification de leurs tâches administratives.

3 - La réforme du collège

Agir à l'école donc, mais aussi au collège, précisément dans la continuité avec le premier degré. Dans une approche globale, la réforme du collège, qui entrera en vigueur à la rentrée 2016, agit sur tous les leviers pédagogiques pour améliorer la réussite des apprentissages de tous les élèves et leur permettre d'atteindre, au meilleur niveau possible, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le collège doit constituer pour chaque élève le tremplin vers la poursuite de ses études, la construction de son avenir personnel et professionnel, et la préparation à l'exercice de la citoyenneté. C'est pourquoi l'objectif du collège est double : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements et développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens. Son organisation repose sur la confiance dans le professionnalisme de tous les personnels et libère leur capacité d'initiative, pour permettre à

tous les élèves de mieux apprendre et aux équipes de conduire une action déterminée auprès des élèves les plus fragiles.

Pour favoriser la diversification et la différenciation des pratiques pédagogiques, l'**organisation des enseignements disciplinaires** est redéfinie en associant les enseignements communs, les enseignements d'accompagnement personnalisé (pour soutenir et approfondir les apprentissages), et les enseignements pratiques interdisciplinaires (pour croiser les connaissances et mettre en œuvre de nouvelles compétences grâce à la démarche de projet et à une approche plus concrète des savoirs). Les apprentissages fondamentaux sont ainsi renforcés tout en étant désormais enseignés selon des modalités diverses, de manière à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves.

Les référentiels des **quatre parcours éducatifs** (parcours citoyen, parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé) complètent le corpus curriculaire applicable au collège.

L'équipement en nouveaux **manuels** sera échelonné sur deux années en fonction des disciplines : à la rentrée 2016, tous les élèves recevront de nouveaux manuels de français, mathématiques et histoire-géographie ; les élèves de cinquième auront également un nouveau manuel de langue vivante 2 et les élèves de sixième un nouveau manuel de sciences ; les autres manuels seront fournis à la rentrée 2017-2018.

Différencier les pratiques pédagogiques vise aussi à garantir la réussite du plus grand nombre d'élèves relevant de la grande difficulté scolaire. À cet égard, l'organisation des **sections d'enseignement général et professionnel adapté** (Segpa) évolue, en cohérence avec l'exigence d'une École inclusive et la réforme du collège. Ainsi, l'existence et les moyens de ces structures sont réaffirmés ; le pilotage est renforcé ; l'orientation et les modalités d'admission des élèves sont redéfinies et les conditions nécessaires à l'individualisation des parcours de formation sont détaillées, afin que tous les élèves soient en mesure, à l'issue de la scolarité obligatoire, d'accéder à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V. La circulaire relative aux établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) sera revue dans le même esprit.

Pour mettre en œuvre le nouveau modèle d'organisation du collège, les équipes pédagogiques disposent d'une **autonomie** accrue. Une **dotations horaires supplémentaires** est attribuée à chaque collège, en fonction du nombre de divisions et à raison de 2 heures 45 par division, pour la rentrée 2016, puis de 3 heures à partir de la rentrée 2017. Elle vise à renforcer l'autonomie des équipes pédagogiques, au plus près des besoins des élèves qui sont identifiés par les établissements. Elle permet de mettre en place des groupes à effectifs réduits, de mener des interventions conjointes de professeurs, et de financer les enseignements de complément de langues et cultures de l'Antiquité et de langues et cultures régionales. Elle doit être utilisée à cet effet et ne doit pas aboutir à ajouter des heures obligatoires aux élèves.

4 - Le lycée poursuit son évolution

Dans le prolongement de la scolarité obligatoire, le lycée offre des contenus d'enseignement adaptés aux enjeux de la société et répondant aux besoins des élèves. Ainsi, à la suite de la mise en œuvre d'un enseignement d'informatique et création numérique (ICN) à la rentrée 2015 en classe de seconde, un **enseignement facultatif d'informatique et création numérique**, de deux heures hebdomadaires, est proposé dans les classes de première des séries générales (S, ES et L). Il s'agit de permettre à l'ensemble des élèves qui le souhaitent d'acquérir une meilleure maîtrise des logiques et des concepts mis en œuvre dans le domaine du numérique et de mesurer l'intérêt de cette science dans la formation qu'ils envisagent de suivre. Le programme de cet enseignement est commun aux trois séries générales. Pour autant, il permet, en recourant aux travaux par projet, une forme de spécialisation en fonction des séries.

Après la mise en œuvre de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 2015, la rénovation de la série **sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration** (STHR) se poursuit. À l'image des autres séries technologiques, cette série intègre dans ses enseignements des modalités pédagogiques favorisant les apprentissages : l'accompagnement personnalisé, le recours au numérique dans ses différentes dimensions, l'interdisciplinarité. Ses spécificités sont respectées dans la mesure où elle offre un parcours en trois ans, permet le recours aux professionnels du secteur et propose aux élèves de suivre des stages ; cependant, la réversibilité du parcours est assurée puisque les enseignements généraux sont, à quelques ajustements près, alignés sur ceux dispensés en classe de seconde générale et technologique. Les nouveaux programmes de la classe de première entreront en vigueur à la rentrée 2016 et ceux de la classe de terminale à la rentrée 2017.

De nouvelles dispositions, destinées à l'ensemble des lycées professionnels, entreront en vigueur à la rentrée 2016. Elles visent à **mieux préparer les élèves** de seconde professionnelle et de première année de CAP à leur parcours dans l'enseignement professionnel.

Tout d'abord, il s'agit d'**accompagner la transition entre le collège et le lycée professionnel**. La seconde professionnelle, comme la première année de CAP, est une année charnière, qui s'adresse à des élèves dont plus de la moitié ont moins de seize ans et entrent ainsi dans une formation professionnelle dont l'enseignement a ses méthodes et ses exigences propres (périodes de formation en milieu professionnel, pratiques en ateliers, simulations, projets collectifs). Cette transition doit donc être anticipée et accompagnée. Pour cela, une **période d'accueil et d'intégration au début de l'entrée au lycée professionnel**, dès le début de l'année scolaire, sera généralisée.

Une **orientation plus progressive et réversible** doit aussi être développée. La construction du projet joue en effet un rôle important dans la persévérance scolaire et la réussite des élèves. Le processus d'orientation ne peut donc être considéré comme achevé à l'entrée dans la voie professionnelle ; le parcours Avenir, mis en place à la rentrée 2015, en est le support principal.

La préparation à l'alternance en formation professionnelle – par la voie scolaire ou en apprentissage – doit être davantage développée. Elle constitue un des enjeux de la plateforme d'engagements réciproques conclue au niveau national entre l'État et l'Association des régions de France.

Pour mieux faire connaître, dès le collège, les modalités et les possibilités offertes par la formation en apprentissage ou en lycée professionnel, et lever les freins à l'orientation vers ces filières, la signature de **conventions de jumelage** entre les collèges, les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis (CFA) sera promue.

De plus, à partir de la rentrée 2016, une **préparation à l'arrivée en entreprise** sera créée dans tous les lycées professionnels, afin que les élèves développent les compétences favorisant leur intégration dans le monde professionnel. Ce temps se déroulera au lycée, en amont ou au cours de la première période de formation en milieu professionnel.

Le partenariat de confiance avec les régions, préparé par des échanges bilatéraux nourris, doit se décliner dans les territoires, sous le pilotage des recteurs de région académique. Il prend appui en particulier sur la révision des cartes des formations qui devront intégrer l'objectif de création de 500 formations nouvelles dédiées aux emplois de demain, pour la rentrée 2017. Il favorise également la complémentarité des outils destinés à favoriser la formation, l'orientation et l'insertion des jeunes.

Ainsi, le développement d'un maillage territorial de **pôles de stages**, engagé depuis la rentrée 2015, sera prolongé par la consolidation, dans chaque pôle, du réseau de partenaires professionnels, en s'appuyant notamment sur le recrutement de volontaires du service civique. Les partenariats entre ces pôles et les dispositifs pilotés par les régions, notamment en matière de développement de l'alternance, seront encouragés.

La coopération locale avec les présidents de région, les partenaires économiques, en particulier les branches professionnelles, et les établissements d'enseignement supérieur pour concevoir des parcours de formation diversifiés et répondant à des besoins économiques et sociaux clairement identifiés sera recherchée activement et permettra d'amplifier la dynamique des **Campus des métiers et des qualifications**. Les Campus des métiers et des qualifications, issus de la première à la troisième vague de labellisation, devront être renforcés dans leur pilotage et dans leur rôle en tant qu'outil structurant des relations avec les partenaires de l'École et de l'enseignement supérieur. Leur inscription dans les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation sera recherchée. Par ailleurs, un **quatrième appel à projets** est lancé. Il permettra de consolider la stratégie de couverture territoriale et de faire émerger de nouveaux projets communs élaborés avec les régions et les partenaires économiques.

Enfin, la dynamique de développement de l'**apprentissage** au sein des EPLE devra se poursuivre, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les régions. À la rentrée 2015, ce sont déjà 233 formations qui ont été ouvertes dans les EPLE, contre 161 à la rentrée 2014, soit une augmentation de 45 %. Les établissements développant les parcours mixtes de formation (voie

scolaire et apprentissage) et les sections réunissant lycéens et apprentis pourront prendre appui sur les ressources de formation nationales ou locales et sur l'expérience des services ou des centres de formation d'apprentis académiques. L'extension de l'offre de formation en apprentissage dans la procédure d'affectation Affelnet se poursuivra. Afin de mieux identifier les élèves souhaitant poursuivre leur parcours dans ce type de formation et de leur proposer un accompagnement à la recherche d'employeurs, un vœu de recensement national est intégré dans l'application.

Élever le niveau de qualification des lycéens, c'est également travailler à l'orientation dans la perspective de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. La transition entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur requiert une attention renouvelée et qui concerne toutes les filières de formation et notamment les formations professionnelles. Cet enjeu s'inscrit non seulement dans l'objectif d'une société de la connaissance réaffirmé par la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur mais aussi comme un impératif d'équité pour les moins armés des lycéens, notamment pour des raisons familiales, afin qu'ils saisissent les chances de réussir dans l'enseignement supérieur.

5 - Le Plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique

La nécessité, pour les élèves, d'acquérir et de maîtriser les compétences numériques, réaffirmée dans les nouveaux programmes, et le recours croissant de tous les enseignements aux outils et aux ressources numériques, imposent d'accélérer le déploiement du numérique dans les écoles et les établissements scolaires. Il s'agit aussi de poursuivre les efforts accomplis ces dernières années dans ce domaine et d'amplifier les résultats positifs soulignés par la récente enquête Pisa. L'ambition du Plan numérique consiste précisément à créer des conditions favorables à la généralisation des usages pédagogiques du numérique.

Pour cela, un **effort sans précédent en matière de formation** sera conduit. Les actions réalisées en académies, notamment les trois journées de formation des enseignants de collège, dédiées au numérique, seront poursuivies au cours de l'année scolaire 2016-2017. Les formations destinées aux enseignants mettront davantage l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements, tandis que les formations de l'encadrement privilégieront les thématiques liées au pilotage d'un projet numérique. Les académies comme les établissements pourront mobiliser les services d'accompagnement de Réseau Canopé et s'appuyer sur le dispositif de formation par le numérique que représente M@gistère.

Avec l'appui du Programme d'investissements d'avenir, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met, dès la rentrée scolaire 2016, des [ressources numériques pédagogiques](#) couvrant l'ensemble du programme des cycles 3 et 4 à la disposition gratuite des enseignants et des élèves des écoles et des collèges. Ces banques de ressources offriront des contenus nombreux et variés ainsi que des services numériques complémentaires des manuels scolaires. Elles permettront aux enseignants de développer les

usages du numérique avec leurs élèves. Parallèlement, le [portail Éduthèque](#) continue à développer pour tous les enseignants des premier et second degrés une offre en accès gratuit de milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques. Enfin, il est créé un grand **portail de recherche et de présentation des ressources numériques pour l'École**, qui proposera, à la rentrée 2016, la découverte, le choix et la diffusion des ressources numériques pédagogiques des éditeurs, des distributeurs et des enseignants. L'usage encouragé du [réseau social Viaeduc](#) permettra aux enseignants de partager entre eux leurs pratiques et les ressources numériques utilisées en classe. **Les compétences numériques** seront désormais évaluées dans le cadre d'un **nouveau référentiel**, commun à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur, qui se substituera à l'actuel B2i.

À partir de la rentrée 2016, ce sont plus de **1 000 « collèges numériques »** qui, dans le prolongement de l'expérimentation des « collèges connectés », mettront en œuvre des projets pédagogiques fondés sur une utilisation du numérique à la fois par les enseignants et par les élèves eux-mêmes, et sur des pratiques pédagogiques plus « actives » (travail en groupe, différenciation pédagogique, auto-évaluation), ainsi que les adaptations pédagogiques pour les élèves en situation de handicap. L'équipement des écoles est également l'un des axes des appels à projets ; plusieurs centaines d'écoles, toujours associées à un collège numérique, bénéficient d'un soutien pour renforcer les usages du numérique par les élèves.

Dans un tel contexte, l'École a la responsabilité de développer un cadre de confiance, protecteur des données des élèves. En garantissant la sécurité et la protection des données personnelles, sociales et scolaires, les **espaces numériques de travail** (ENT) offrent d'ores et déjà à l'ensemble de la communauté éducative de l'école ou de l'établissement un accès unifié à un bouquet de ressources et de services numériques pour les usages pédagogiques et éducatifs. Dans le cadre d'un partenariat étroit et renforcé avec les collectivités territoriales, la poursuite de la généralisation des ENT dans les premier et second degrés s'accompagnera, dans le respect du droit des usagers, d'une plus grande ouverture à de nouveaux services et à des usages nomades dans et hors de l'École, sur tous types de support, mobiles ou non. Pour faciliter et simplifier l'accès des élèves et des enseignants à des ressources pédagogiques et à des services numériques personnalisés toujours plus nombreux et d'origines très diverses, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met désormais en place un dispositif, appuyé sur les ENT, garantissant la protection des données personnelles liées aux activités et aux résultats des élèves.

6 - Le parcours d'éducation artistique et culturelle : une éducation à l'art et par l'art pour tous les élèves

Publié en juillet 2015 (arrêté du 1er juillet 2015, J.O.R.F. du 7 juillet 2015), un [référentiel](#) précise les principes du parcours d'éducation artistique et culturelle, les enjeux de sa mise en œuvre, et pour la première fois les grands objectifs de formation et repères de progression de l'éducation artistique et culturelle, domaine de formation générale dispensée à tous les élèves.

Ce référentiel vise tout à la fois **l'éducation à l'art**, c'est-à-dire l'appropriation d'une culture artistique riche, diversifiée, équilibrée, composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et **l'éducation par l'art** qui permet une formation de la personne et du citoyen. Il favorise la convergence des différents [programmes ou textes de cadrage](#) préexistants et la construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle en fixant des objectifs et des repères partagés.

Au plan local, la structuration du volet culturel du projet de l'école ou de l'établissement est déterminante pour la mise en œuvre du parcours. Pour monter leurs projets, les enseignants peuvent contacter la délégation académique aux arts et à la culture de leur académie, et il est souhaitable, au sein des établissements, qu'un référent-culture soit désigné pour favoriser une coordination d'ensemble et permettre à chaque élève d'avoir, au fil de sa scolarité, un parcours cohérent.

Ce parcours articule trois dimensions fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : les **connaissances** acquises par l'élève, les **pratiques** expérimentées et les **rencontres** faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives. Il vise à diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'École, à articuler les différents temps éducatifs et à donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part. Il est essentiel de s'assurer que tous les élèves bénéficient des enseignements et des actions éducatives mises en place.

L'outil de suivi du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève prend une importance particulière pour garder la trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises. Ce suivi doit être clair et lisible pour l'élève, sa famille, mais aussi l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et des partenaires, afin qu'une **continuité** et une **progressivité** puissent être maintenues sur l'ensemble de la scolarité.

II - Une École inclusive pour la réussite de tous

Le contexte économique et social exige une mobilisation forte de l'École pour participer à la lutte contre toutes les formes de discriminations dans une démarche inclusive et accompagner chaque élève dans la construction et la concrétisation de son ambition. Car les inégalités scolaires ne s'enracinent pas seulement dans une situation sociale, elles se répercutent souvent aussi dans les apprentissages : c'est pourquoi l'École prend en compte la situation de pauvreté et de vulnérabilité de certains des enfants qu'elle accueille par la compréhension de leur environnement social et de leurs difficultés. Chaque acteur de notre système éducatif, en considérant l'enfant dans sa globalité, doit agir pour que l'École permette à tous les enfants de réussir.

1 - Favoriser la réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée

Construire une École juste, c'est offrir à chaque élève la possibilité de choisir et de préparer son orientation. En cela, le [parcours Avenir](#) est un levier déterminant. Généralisé dans tous les établissements du second degré depuis la rentrée 2015, il contribue à mieux informer les élèves et à les aider à construire leur projet personnel et professionnel. Pour accompagner les équipes dans la poursuite de sa mise en œuvre, des [ressources](#) ont été élaborées et sont disponibles sur Éduscol et le site de l'[Onisep](#). Si le parcours Avenir s'adresse à l'ensemble des élèves de la sixième à la terminale, il devra tout particulièrement, dès la rentrée 2016, pour sa deuxième année d'existence, s'articuler étroitement avec la **réforme du collège**.

Aider chaque élève à choisir son orientation, c'est aussi prévoir des **procédures d'affectation** plus justes, correspondant mieux aux possibilités et aux choix de chacun. Au **lycée professionnel** plus spécifiquement, la réussite des élèves dépend en grande partie de la qualité du choix d'orientation qu'ils ont fait en fin de classe de troisième. Elle dépend également de leur capacité à s'adapter à la formation dans laquelle ils ont été affectés comme de l'intérêt effectif qu'ils lui accordent. Aussi, pour prévenir les risques de décrochage et permettre à chacun de réussir dans une formation en adéquation avec son profil et ses aspirations, sera mise en place, dès la rentrée 2016, une **période de consolidation et de confirmation de l'orientation**, de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint, pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP dans tous les lycées professionnels. Un élève qui s'est manifestement trompé d'orientation pourra ainsi, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de l'élève et de sa famille, changer d'orientation vers une autre spécialité, un autre diplôme ou vers une autre voie de formation. L'application nationale Affelnet permettra de diffuser les places vacantes, d'exprimer le vœu d'affectation de l'élève et de procéder à l'affectation.

Plus largement, au-delà du seul lycée professionnel, le travail engagé pour favoriser **toutes les passerelles entre les voies générale, technologique et professionnelle** doit se poursuivre et, ainsi, permettre des parcours personnalisés, réversibles et adaptés à la diversité des élèves. Les dispositifs tels que les stages de remise à niveau et les stages passerelles, en lien avec l'accompagnement personnalisé, doivent être développés.

Enfin, l'orientation c'est aussi la **préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur**. Pour atteindre l'objectif fixé par le Président de République d'une démocratisation exigeante de l'accès à l'enseignement supérieur, l'accompagnement des jeunes devient un enjeu prioritaire. C'est pourquoi dès cette année, en lien avec les améliorations continues du portail de préinscription APB, nous avons souhaité une mobilisation des personnels pour une meilleure information des jeunes. En effet, l'accompagnement personnalisé du lycéen constitue un levier essentiel pour contribuer à la réussite et à la construction de son choix d'orientation.

Pour garantir une égalité des chances à l'accès à l'enseignement supérieur en vue d'une insertion professionnelle ambitieuse et durable, la seule interaction avec APB ne suffit pas. Le

soutien des enseignants, du conseiller d'orientation ou encore du CPE est essentiel pour aider l'élève et sa famille à choisir son orientation. Pour anticiper l'aide à apporter aux lycéens, il revient à chaque responsable d'établissement de faire en sorte que les vœux des élèves émis sur APB soient désormais accessibles aux enseignants, afin de les informer automatiquement des situations susceptibles d'être problématiques : absence de vœux, vœux non cohérents avec le potentiel du jeune, etc. Cinq académies expérimentent un traitement académique des situations les plus difficiles repérées par les enseignants. L'analyse de cette expérimentation devra permettre une première extension de ce dispositif pour cette nouvelle année.

Plus particulièrement, il est demandé aux lycées porteurs de sections de techniciens supérieurs (STS) de s'engager fortement sur l'accueil des bacheliers professionnels qui sont très majoritairement candidats à ces filières de l'enseignement supérieur. Cette modification des publics entrants doit aussi être accompagnée d'une réflexion pour développer une pédagogie différenciée afin de mieux prendre en compte les acquis des différents publics accueillis : la pédagogie en STS en particulier doit tenir compte de la diversité des publics et savoir valoriser les compétences des bacheliers professionnels.

2 - Lutter contre le décrochage scolaire et maintenir les jeunes en formation jusqu'à la qualification

Aujourd'hui, 110 000 jeunes sortent encore chaque année du système éducatif sans diplôme et, au total, ils sont près de 500 000 jeunes de 18 à 24 ans actuellement sans diplôme. La mobilisation doit donc s'intensifier pour conforter les premiers résultats obtenus et permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de division par deux du nombre de jeunes sortants du système scolaire sans diplôme à la fin du quinquennat.

Pour favoriser la **persévérance scolaire** dès les premiers apprentissages et tout au long de la scolarité et lutter contre le décrochage scolaire, c'est d'abord une démarche de **prévention** qui doit se développer. Ainsi, la feuille de route issue du [plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire »](#) continue à se mettre en œuvre, dans le cadre privilégié de l'établissement scolaire, en s'appuyant sur le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), le référent décrochage et les personnels de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en lien avec les autres acteurs.

Par ailleurs, dans une approche associant prévention et remédiation, le **cadre réglementaire favorisant le retour et le maintien en formation initiale** afin de réduire les sorties sans qualification professionnelle a été complété ([décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015](#) modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives à la préparation aux examens des voies générale, professionnelle et technologique des lycées et à la délivrance du baccalauréat). Un **guide pratique sur le droit au maintien et au retour en formation initiale au lycée**, destiné aux établissements, sera disponible avant l'été pour être utilisé à partir de la rentrée 2016. La **campagne d'information « Reviens te former »** a d'ores et déjà conduit 4 050 jeunes à prendre

rendez-vous avec un référent chargé du suivi et de l'accompagnement du retour en formation ; cet effort doit être amplifié.

Dans le même esprit, désormais, les [élèves ayant échoué au baccalauréat peuvent conserver les notes égales ou supérieures à 10 et redoubler dans leur établissement d'origine](#). En effet, le constat a été fait, à la session 2013, que 30 % des élèves ayant échoué au baccalauréat général ou technologique ne s'étaient pas réinscrits à la session suivante ; [ce taux atteignait même 70 % pour le baccalauréat professionnel](#). L'accueil de ces élèves, arrivés si près de la réussite, constitue donc un enjeu majeur et doit être anticipé dans les académies. L'inscription au baccalauréat pour les élèves bénéficiant du droit au retour en formation sera organisée jusqu'au 30 avril.

Pour les jeunes ayant quitté le système éducatif sans qualification, l'action de remédiation doit se poursuivre, en lien étroit avec les **plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs**. Pour cela, les conventions régionales de lutte contre le décrochage doivent s'adapter aux nouvelles régions et continuer à se déployer. Les réseaux formation, qualification, emploi (Foquale) doivent être mobilisés pour les réorientations en cours de formation, l'accueil et l'accompagnement des candidats au retour en formation. Un tableau de bord sera mis en œuvre pour recenser quantitativement et qualitativement les actions. Enfin, un plan d'actions spécifique sera mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2016-2017 en faveur des outre-mer.

Enfin, l'annonce par le Président de la République d'un plan de 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi impose à l'éducation nationale une forte mobilisation. Le **réseau des Greta**, acteurs majeurs de la réussite de ce plan, doit se mobiliser en proposant des dizaines de milliers de nouvelles places de formations certificatives, proches des stagiaires et s'appuyant notamment sur le nouveau label qualité Eduform.

3 - Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales

Pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires, les instruments et acteurs de la politique sociale du ministère seront pleinement mobilisés afin de permettre la réussite des élèves issus de familles défavorisées, à qui ils doivent s'adresser en priorité. Les **fonds sociaux** ont été rétablis à un niveau qui permet désormais de mieux prendre en charge les difficultés financières des familles ; leur bonne utilisation doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière. Les mesures prises à la rentrée 2015 pour réduire le non-recours aux **bourses de l'éducation nationale** seront poursuivies et renforcées. Le développement progressif de téléservices et la simplification des bourses de lycées, qui entrera en vigueur à la prochaine rentrée, poursuivent le même objectif. Enfin, les **listes de fournitures scolaires** représentent un poids économique trop lourd pour certaines familles ; elles doivent être établies avec une attention extrême pour ces familles et de manière collective au sein des équipes éducatives.

Destinée à agir contre les déterminants sociaux et territoriaux de l'échec, la **réforme ambitieuse de l'éducation prioritaire** a franchi une étape déterminante à la rentrée 2015. Les principes de cette réforme, fondamentalement pédagogique, doivent continuer, à la rentrée

2016, à se concrétiser dans les pratiques professionnelles et le fonctionnement des écoles et établissements. Désormais largement diffusé, le [référentiel de l'éducation prioritaire](#) doit être utilisé à cette fin, par les pilotes comme par les enseignants, dans le cadre des projets de réseau ; il constitue un guide et un cadre pour le travail commun et a notamment vocation à irriguer la réflexion conduite sur les enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) dans les collèges, en cohérence avec la réforme.

Le **pilotage** de la réforme doit lui aussi encore être consolidé, en inscrivant, dans les programmes académiques de travail des inspecteurs, les objectifs et modalités d'accompagnement des équipes des réseaux d'éducation prioritaire et en achevant la généralisation des lettres de mission des IA-IPR référents, des coordonnateurs et des formateurs de l'éducation prioritaire.

Les formations, mises en cohérence aux niveaux départemental et académique, seront conçues à la fois pour diffuser les principes dont le référentiel de l'éducation prioritaire est porteur et pour répondre aux besoins exprimés par les réseaux dans leurs projets. Les formations de réseau inter-degrés seront particulièrement retenues, afin de faire vivre concrètement le cycle 3 et de favoriser la continuité des enseignements. Plus largement, la mobilisation de l'ensemble des personnes ressources pour accompagner les personnels des Rep+, au plus près de leurs préoccupations pédagogiques quotidiennes, dans les temps de formation et de travail collectif, est un enjeu majeur de la refondation de l'éducation prioritaire.

Certains dispositifs au cœur de la refondation de l'École doivent se déployer prioritairement, et de façon massive, en éducation prioritaire ; c'est notamment le cas de la scolarisation des enfants de moins de trois ans (cf. supra), du dispositif « plus de maîtres que de classes » (cf. supra), de l'opération « École ouverte » ou de l'**accompagnement continu en sixième**. Celui-ci, qui a vocation à être développé en Rep+ en priorité, complète l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement éducatif. Il représente une véritable aide au travail personnel de l'élève, en le dotant de méthodes efficaces pour apprendre. Il est constitué de temps réguliers où les élèves, en petits groupes, sont accompagnés pour faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons dans les temps laissés libres à l'emploi du temps jusqu'à 16 h 30.

Le développement des « **parcours d'excellence** » dans les classes de troisième des collèges Rep+ **dès la rentrée 2016** vise à conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion socioprofessionnelle ambitieuse, en leur proposant un soutien collectif, des visites culturelles, de lieux de formation et d'entreprises, des rencontres de personnalités. Au-delà du collège, les élèves concernés bénéficieront ensuite d'un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelles que soient la voie et la filière choisies. Ce dispositif s'appuie sur des partenariats avec l'enseignement supérieur, les collectivités territoriales et les branches professionnelles.

En matière de réduction des inégalités territoriales, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit aussi de porter une attention

particulière aux **territoires ruraux et de montagne**, particulièrement dans un contexte de baisse marquée des effectifs des élèves, qui menace la qualité de l'offre scolaire et rend difficiles le recrutement et la stabilisation des équipes enseignantes. Pour remédier à cela, il a été décidé, en étroite concertation avec les représentants de ces collectivités territoriales, d'accompagner les départements ruraux dans l'amélioration de leur réseau scolaire. En application des décisions du comité interministériel aux ruralités, la démarche de conventionnement avec les collectivités initiée dans plusieurs académies est amplifiée et bénéficie de moyens dédiés. Elle permet de lutter contre la fragilité de l'école rurale, d'en renforcer l'attractivité et d'assurer plus de visibilité sur les évolutions d'effectifs. Il s'agit également de leviers de modernisation de l'offre éducative, pour répondre aux besoins d'offre numérique, d'activités périscolaires et de scolarisation des enfants de moins de trois ans. Cette démarche nouvelle, nécessairement pluriannuelle, s'appuie sur les outils méthodologiques et les bonnes pratiques mis en place au niveau national pour identifier les zones infra départementales de fragilité du réseau scolaire et construire une politique de conventionnement fixant des objectifs précis dans l'amélioration du réseau et dans le suivi des engagements pris.

Agir dans les territoires les moins favorisés donc, mais agir aussi pour développer partout une plus grande **mixité sociale** : il s'agit là, en effet, d'un enjeu central pour la réussite des élèves, notamment les plus fragiles, comme pour le renforcement du sentiment d'appartenance de tous les enfants de France à la République. Des territoires pilotes sont mobilisés pour faire émerger des solutions concrètes. Le vadémécum « Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges » présente notamment les leviers disponibles pour créer les conditions d'une plus grande mixité sociale au collège, susciter l'adhésion des familles à cette démarche et prolonger la mixité à l'intérieur des classes. Celle-ci s'accompagne de stratégies pédagogiques renouvelées permises par la réforme du collège, par le biais de l'organisation des enseignements, de la définition de leur contenu et de la gestion du temps scolaire.

Si les inégalités sociales se traduisent souvent par des inégalités scolaires, elles peuvent aussi être discriminantes en matière de **santé des élèves**. Or, celle-ci, envisagée dans toutes ses dimensions – physique, psychique, sociale et environnementale –, est un facteur important de la réussite éducative. Destiné à tous les élèves, le **parcours éducatif de santé** (PES) se déploie à la rentrée 2016 dans toutes les écoles et tous les établissements ; il vise ainsi à préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables au travers des actions engagées dans le cadre de la promotion de la santé à l'École. Assurées par tous les personnels dans le respect des missions de chacun, celles-ci prennent place, en associant les parents, au sein de la politique de santé à l'École via l'éducation à la santé, la prévention et la protection. La cellule académique chargée des partenariats associe les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe), les agences régionales de santé (ARS) et les collectivités territoriales ; elle peut également mobiliser les comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC) pour la mise en place du parcours éducatif de santé.

Instaurés dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, en janvier 2015, les **CDESC** veillent, en fonction des priorités académiques et de l'évaluation des besoins des élèves, à décliner au plus près des réalités du territoire la politique éducative académique, en se concentrant sur les thématiques liées à la promotion de la santé, l'éducation à la sexualité, la prévention des conduites à risques, l'éducation aux comportements responsables, la prévention des violences, le soutien à la parentalité, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Les actions engagées devront être coordonnées avec le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen ; elles viseront à renforcer les liens avec les parents d'élèves, dans la dynamique de la coéducation, les partenaires institutionnels (conseil départemental, conseil départemental d'accès au droit, etc.), et les associations agréées intervenant dans les établissements.

L'environnement scolaire, qui relève de la responsabilité de toute l'équipe éducative, influe sur l'hygiène, la santé et le bien-être individuel et collectif des élèves. À ce titre, la **question des sanitaires** mérite d'être appréhendée par les équipes éducatives dans une approche globale de l'hygiène, de la santé individuelle et collective, mais aussi éducative. Il s'agit de développer chez les élèves la capacité à prendre soin d'eux-mêmes, à respecter les règles du vivre-ensemble et les lieux qu'ils utilisent. Cette approche doit être reliée à la promotion de la santé et au sentiment d'appartenance à l'établissement. Cela peut faire l'objet d'une réflexion au sein du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS), du conseil de la vie collégienne (CVC) et du conseil de la vie lycéenne (CVL). Des actions éducatives et pédagogiques peuvent ainsi être élaborées et la mise en place d'un projet doit supposer un travail commun de l'ensemble des acteurs concernés : élèves, parents, équipes éducatives et pédagogiques, équipe de direction, assistants de service social, agents, infirmiers et médecins, voire représentants de la collectivité territoriale.

Le **sport scolaire**, dans le premier degré – notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux – comme dans le second degré, en prenant par exemple appui sur de nombreux partenariats construits avec le mouvement sportif associatif, favorise la complémentarité avec la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS). Capitalisant sur la dynamique de « l'Année du sport de l'école à l'université », l'année scolaire 2016-2017 est tournée vers l'Olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature Paris 2024 à l'organisation des futurs Jeux olympiques. Des actions éducatives seront menées en ce sens. La fin de l'obligation de présenter un certificat médical pour prendre une licence dans une fédération sportive scolaire doit encourager la pratique volontaire des élèves au sein des associations sportives des écoles et des établissements.

4 - Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

L'École inclusive accueille tous les enfants pour leur permettre d'apprendre, de progresser et d'obtenir une qualification. Dans la continuité de l'action engagée, plusieurs mesures viennent compléter les évolutions réglementaires récentes destinées à offrir à **chaque élève en situation de handicap** un parcours de formation individualisé et un accompagnement coordonné. La

[procédure d'aménagement des épreuves d'examens ou de concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap](#) est simplifiée. Les missions des auxiliaires de vie scolaire (AVS) intervenant auprès d'élèves en situation de handicap sont précisées : l'aide humaine individuelle, l'aide humaine mutualisée et l'accompagnement collectif des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ; leurs activités s'exercent dans trois domaines : l'accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale et relationnelle. La formation est renforcée : la convention partenariale pluriannuelle 2015-2017 prévoit une action de formation conjointe à destination des professionnels participant à la scolarisation des élèves en situation de handicap et entend harmoniser les coopérations interprofessionnelles des acteurs d'un même territoire et le partage de références communes. Après une phase expérimentale, ce dispositif sera progressivement déployé sur l'ensemble du territoire jusqu'en 2017. L'École inclusive, c'est aussi la poursuite de l'externalisation d'unités d'enseignement au sein d'établissements scolaires dans le cadre d'une coopération renforcée entre l'éducation nationale et le secteur médico-social.

Conformément à l'esprit des textes en vigueur, l'[École inclusive](#) favorise une meilleure continuité des apprentissages pour les **élèves allophones nouvellement arrivés** et les **enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs**. Les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) accompagnent la scolarité et les actions de médiation en direction de ces publics, en accordant une attention particulière aux familles particulièrement éloignées de l'École. De nouvelles ressources ont été produites ; elles sont [accessibles en ligne](#) et seront prochainement enrichies. Dans un contexte national marqué par l'accueil d'enfants de réfugiés et de mineurs isolés, tous les acteurs de l'éducation nationale doivent participer à cette mobilisation pour accueillir chaque enfant, quels que soient son origine, sa situation et son mode de vie, au sein de l'École de la République. L'opération « **Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants** », menée en partenariat avec le ministère de l'intérieur, a vocation à être développée dans les territoires où les arrivants non francophones sont les plus nombreux et significativement en éducation prioritaire.

III - Une École qui fait vivre les valeurs de la République

1 - Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École

Entré en vigueur en septembre 2015 dans toutes les classes, de l'école élémentaire à la classe de terminale, le **parcours citoyen** vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Ce parcours, dont les finalités et modalités de mise en œuvre sont précisées dans un référentiel à paraître, doit structurer les apprentissages et les expériences de l'élève autour de trois axes : des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements (l'enseignement moral et civique et

l'enseignement de la défense, mais également tous les autres champs disciplinaires tels que l'éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'histoire-géographie, etc.) ; des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne (sans négliger, au sein des établissements, les instances collégiales ou l'association sportive) ; des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne dans lesquels la participation à une cérémonie commémorative, la visite d'un lieu de mémoire, l'étude d'une œuvre ou toute autre action relevant du champ mémoriel trouveront toute leur place. Les réservistes citoyens de l'éducation nationale sont une ressource supplémentaire essentielle pour contribuer, aux côtés des enseignants et en appui aux écoles et établissements, à l'ensemble des actions se rapportant au parcours citoyen. Le portail « Valeurs de la République » mis en ligne par Réseau Canopé fin 2015 met à la disposition des enseignants un ensemble de ressources pédagogiques pour conduire le travail avec les classes.

L'[éducation aux médias et à l'information \(Emi\)](#) contribue à la construction du parcours citoyen, dès l'école primaire. Inscrite de manière explicite dans les programmes des disciplines et dans le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, elle fait l'objet d'une des thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4. L'ensemble des disciplines est ainsi mobilisé pour mettre en œuvre l'EMI en collaboration étroite avec le professeur documentaliste qui apporte son expertise et ses compétences dans ce domaine. Le ministère et ses partenaires proposent de nombreuses ressources pédagogiques sur le [site Éduscol](#) pour aider les enseignants.

Pour assurer un suivi individuel du parcours citoyen et valoriser les initiatives et actions qui le composent, l'**outil numérique Folios** est déployé dans l'ensemble des académies. À compter de la rentrée 2016, ainsi que l'a annoncé le Président de la République le 11 janvier 2016 lors de ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, chaque élève recevra à 16 ans un **livret citoyen**.

2 - Renforcer la transmission des valeurs de la République

Les valeurs de notre République et de notre système éducatif s'expriment à l'École selon le [principe de laïcité](#), particulièrement mis en valeur à l'occasion de la journée du 9 décembre, date anniversaire de la loi de 1905, mais également dans l'ensemble des enseignements et des initiatives, menées à l'échelle de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui concourent, tout au long de l'année, à l'éducation à la citoyenneté. La formation de l'ensemble des personnels relative au principe de laïcité, aux valeurs et aux principes qui fondent les sociétés démocratiques doit à cet égard être poursuivie.

L'appropriation par les élèves de ces principes et valeurs énoncés dans les programmes d'enseignement moral et civique doit trouver une expression concrète, notamment par la **participation aux instances de la vie collégienne et lycéenne**. Pour leur assurer la meilleure visibilité, toutes les élections des représentants des élèves au sein de ces instances seront

regroupées, comme lors des deux dernières années écoulées, dans le cadre de la Semaine de la démocratie scolaire.

La circulaire « Pour un acte II de la vie lycéenne » détaille une série de mesures destinées à favoriser l'**engagement des élèves au lycée** : partage de bonnes pratiques, publication d'une charte des droits des lycéens, valorisation de l'engagement, mise à disposition de volontaires en service civique pour accompagner les initiatives des élèves, amélioration du suivi, à l'aide d'un questionnaire annuel renseigné par tous les établissements. Il convient d'accompagner cette dynamique nouvelle en faveur de la vie lycéenne, élément essentiel à l'amélioration du climat scolaire au lycée.

L'acquisition des valeurs de la République doit permettre la pratique durable d'une **culture de l'égalité entre les sexes**. Elle s'appuie sur les ressources du site portail « Valeurs de la République » et se met en œuvre avec les élèves aussi bien par les actions éducatives que par les enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique. Pour que les élèves soient eux-mêmes acteurs de cette dynamique de l'égalité, les modalités d'élection aux conseils académiques de la vie lycéenne et au conseil national de la vie lycéenne seront modifiées à compter de la rentrée 2016 pour assurer une représentation strictement paritaire au sein de ces instances.

Il s'agit également de **prévenir toutes les formes de discriminations**, en combattant les expressions et les violences inspirées du sexisme, du racisme et de l'homophobie en milieu scolaire et les violences qui leur sont liées. La prévention des discriminations, inscrite dans les programmes d'enseignement, doit en outre faire l'objet de travaux à l'échelle des écoles et des établissements, à l'occasion de journées ou de semaines dédiées. Inscrites dans une progression pédagogique et éducative, elles doivent favoriser la participation et l'engagement des élèves, ainsi que le concours des partenaires de l'École.

L'éducation contre le racisme et l'antisémitisme se matérialise dans les enseignements, les actions éducatives et l'ensemble des situations concrètes de la vie scolaire, par des réflexions et des actions visant à prévenir toute forme de discrimination ou de violence fondée sur l'origine ou l'appartenance religieuse, ainsi qu'à rappeler aux élèves le sens des valeurs de respect, de dignité et d'égalité. L'inscription de la question du racisme et de l'antisémitisme dans les programmes d'enseignement moral et civique en offre les moyens : en menant un travail sur le respect des pairs et des adultes, sur le respect des différences, sur la conscience de la diversité des croyances et des convictions, en analysant la manière dont les préjugés et les stéréotypes s'élaborent et alimentent des pratiques discriminatoires, voire des violences, en travaillant aussi sur l'histoire des luttes menées pour atteindre l'égalité des droits. Cette action offre un cadre privilégié pour faire intervenir, dans les classes, les associations partenaires de l'éducation nationale concourant à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations, ainsi que des membres de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

La **lutte contre le harcèlement scolaire** doit elle aussi s'intensifier, en s'appuyant sur les outils mis en place. La Journée de mobilisation nationale sera reconduite le premier jeudi suivant les

vacances de la Toussaint afin d'encourager le développement de projets de lutte contre le harcèlement dans les écoles et établissements, en sensibilisant l'ensemble de la communauté éducative. Le prix « Non au harcèlement » sera également reconduit. La généralisation du dispositif des ambassadrices et ambassadeurs lycéens contre le harcèlement permettra, cette année encore, la formation des élèves et leur engagement autour de cette thématique. Une attention particulière sera portée aux cyberharcèlement et cyberviolences. La formation des personnels se poursuit, avec la mise à disposition de parcours M@gistère sur le harcèlement pour les équipes des premier et second degrés. Enfin, le numéro vert 3020 est à la disposition des victimes, des parents et des professionnels pour signaler toute situation de ce type.

Outre leur contribution à la vie et aux projets des écoles et établissements qui les accueillent, les **volontaires du [service civique](#)**, par l'exemple de leur engagement au service de la collectivité, œuvrent activement à la transmission des valeurs de la République. Après un déploiement progressif du dispositif au cours de l'année scolaire 2015-2016, le nombre de volontaires devrait encore doubler à partir de la rentrée 2016, prioritairement, à nouveau, dans les écoles et dans les réseaux de l'éducation prioritaire. Cet objectif ambitieux appelle une vigilance quant à la qualité des projets d'engagement, sur l'accompagnement des jeunes volontaires tout au long de leur mission, en lien avec leur projet d'avenir.

L'**[éducation au développement durable](#)** est intégrée aux nouveaux programmes d'enseignement, à la formation nationale et académique des enseignants et des cadres ainsi qu'aux projets pédagogiques des écoles et des établissements. Elle se situe dans le cadre plus large d'une politique partenariale active avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche, les acteurs du monde économique, et s'appuie sur la production de ressources pédagogiques. Dans ce contexte, les écoles et les établissements peuvent s'inscrire dans les problématiques et les dynamiques territoriales de transition écologique, énergétique et de développement durable, à travers la mise en œuvre de projets d'éducation au développement durable ou de sciences participatives, le développement des « coins nature » ou la participation renforcée des éco-délégués à la vie des établissements. Les labellisations d'écoles et d'établissements en démarche globale de développement durable (« E3D ») doivent se poursuivre. Au collège, au cycle 4, les enseignements pratiques interdisciplinaires, notamment ceux qui relèvent de la thématique « Transition écologique et développement durable », sont autant de nouveaux supports pour cette éducation transversale.

3 - Installer un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels

Un **[climat scolaire serein](#)**, garant de la sécurité de chacun, constitue la condition première de la réussite des élèves dans leurs apprentissages et des enseignants dans l'exercice de leurs missions. Il réunit les élèves et les équipes autour d'une culture de coopération, de solidarité et d'attention portée à autrui.

La coéducation joue un rôle essentiel pour instaurer un climat propice à la réussite de chaque élève. Pour renforcer les relations entre l'École et les parents, **les espaces parents sont développés et les mallettes des parents généralisées** pour être proposées aux équipes volontaires. Un guide méthodologique des espaces parents est mis à disposition des directeurs d'école, des IEN de circonscription et des chefs d'établissement. Il propose des éléments clefs pour asseoir une relation avec les parents, des ressources et des illustrations afin d'aider à faire des espaces parents un élément moteur de la mise en réussite de la coéducation. Une plaquette d'information à destination des parents est articulée à ce guide. Les mallettes des parents CP et sixième sont diffusées dans les écoles et les établissements scolaires. Un site Mallette des parents, conçu avec l'appui de l'Onisep, sera accessible dès la rentrée. Il permettra notamment d'accéder aux ressources des mallettes existantes ainsi qu'à de nouvelles ressources à destination des équipes pour renforcer la coopération entre l'École et les parents, de la maternelle au lycée. Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, **les représentants des parents d'élèves sont associés à l'élaboration et au suivi des projets éducatifs territoriaux**. Il est essentiel de renforcer le dialogue avec les familles concernant l'articulation des temps scolaires et périscolaires. Des outils spécifiques sont accessibles en ligne et seront prochainement enrichis sur le site <http://pedt.education.gouv.fr/>.

La mission des équipes académiques « climat scolaire » est centrale. À partir d'un diagnostic précis, la mise à disposition d'un logiciel national pour la réalisation d'enquêtes locales de climat scolaire doit permettre aux équipes pédagogiques et éducatives, de construire leurs stratégies visant la réussite et l'épanouissement des élèves.

Les partenariats locaux avec les collectivités territoriales et le tissu associatif, ainsi que la coopération avec les forces de police, de gendarmerie et de justice ont pour objectif d'assurer la **sécurité des établissements scolaires**. Le **plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)**, dont chaque école ou établissement doit se doter, est un outil central pour assurer cette sécurité, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale, face à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, ou à des situations d'urgence particulières. Les travaux de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement constituent une ressource intéressante. S'agissant de la consommation de tabac dans les établissements scolaires, le cadre fixé par la loi Évin reste la règle.

Mais, au-delà des réponses nécessaires aux situations d'urgence et de crise, c'est bien **une démarche de prévention** qui doit présider à l'action des équipes. Ainsi, s'agissant du PPMS, la dimension éducative (information aux parents, sensibilisation aux risques majeurs des élèves de l'école primaire au lycée) est une composante essentielle de ce dispositif. Les élèves peuvent ainsi, dès le primaire, développer une **culture de la prévention du risque** en prenant progressivement conscience et connaissance de leur environnement et en adoptant les comportements les plus adaptés à leur bien-être et celui de leurs camarades. Poursuivant les mêmes finalités, les classes des **cadets de la sécurité civile**, qui ont fait l'objet d'une

expérimentation en 2015-2016, seront déployées à raison d'au moins une par département lors de l'année 2016-2017.

Dans le même esprit, les **équipes mobiles de sécurité** peuvent être mobilisées pour la prévention des crises, la réalisation des diagnostics de sécurité, la protection du cadre scolaire. Dans certains établissements, la présence d'assistants de prévention et de sécurité vient prolonger leur action.

Conclusion

Cette rentrée, avec ses changements et ses évolutions structurelles, doit donc nous permettre de concrétiser une refondation nécessaire, pour avoir, en ce XXI^e siècle débutant, une École à la hauteur des défis et des bouleversements qui nous attendent, une École qui aura su changer, tout en conservant ce qui fait sa valeur depuis plus d'un siècle : la formation, la transmission des savoirs et l'éducation. Chaque acteur du système éducatif doit prendre toute sa part de cette démarche collective.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem